

S'engager pour l'environnement dans le Grand Paris : territoires, politiques et inégalités

Diego Antolinos-Basso, Nathalie Blanc, Jean Chiche, Flaminia Paddeu

▶ **To cite this version:**

Diego Antolinos-Basso, Nathalie Blanc, Jean Chiche, Flaminia Paddeu. S'engager pour l'environnement dans le Grand Paris : territoires, politiques et inégalités. Cybergeo : Revue européenne de géographie / European journal of geography, 2020, Espace, Société, Territoire/2020 (939), 10.4000/cybergeo.34544 . hal-02559610

HAL Id: hal-02559610

https://sciencespo.hal.science/hal-02559610

Submitted on 30 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Cybergeo : European Journal of Geography
Espace, Société, Territoire | 2020

S'engager pour l'environnement dans le Grand Paris : territoires, politiques et inégalités

Civic engagement for the environment in the Greater Paris: territories, politics and inequalities

Comprometerse con el medio ambiente en el Gran París: territorios, políticas y desigualdades

Diégo Antolinos-Basso, Nathalie Blanc, Jean Chiche et Flaminia Paddeu

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/cybergeo/34544
DOI : 10.4000/cybergeo.34544
ISSN : 1278-3366

Éditeur
UMR 8504 Géographie-cités

Référence électronique
Diégo Antolinos-Basso, Nathalie Blanc, Jean Chiche et Flaminia Paddeu, « S'engager pour l'environnement dans le Grand Paris : territoires, politiques et inégalités », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 939, mis en ligne le 31 mars 2020, consulté le 09 avril 2020. URL : http://journals.openedition.org/cybergeo/34544 ; DOI : https://doi.org/10.4000/cybergeo.34544

Ce document a été généré automatiquement le 9 avril 2020.

La revue *Cybergeo* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transposé.

S’engager pour l’environnement dans le Grand Paris : territoires, politiques et inégalités

Civic engagement for the environment in the Greater Paris: territories, politics and inequalities

Comprometerse con el medio ambiente en el Gran París: territorios, políticas y desigualdades

Diégo Antolinos-Basso, Nathalie Blanc, Jean Chiche et Flaminia Paddeu

Introduction

1 Les dynamiques contemporaines d’urbanisation rapides et mondialisées (Bai *et al.,* 2014 ; UN-Habitat, 2015 ; McPherson *et al.,* 2016) opèrent des transformations sans précédent des sociétés humaines et des milieux de vie (McHale *et al.,* 2015 ; Elmqvist *et al.,* 2013). L’impact de ces évolutions sur les moyens de subsistance, les modes de vie, l’utilisation des terres et la consommation des ressources créent des défis environnementaux, sociétaux et politiques majeurs. L’analyse de ces dynamiques, comme des différentes modalités de réactions qu’elles provoquent, participe de la compréhension des évolutions socio-environnementales des métropoles. Or, les initiatives de la société civile, formelles ou informelles, prennent part à la transformation des territoires, en introduisant des innovations tant sur le plan social qu’environnemental (Sirianni, Friedland, 2001 ; Andrews, Edwards, 2005 ; Brulle *et al.,* 2007), à l’échelle d’un quartier ou d’un secteur de l’activité militante, par exemple en termes d’autonomie énergétique (Emelianoff, 2018) ou d’agriculture urbaine (Darly, 2012 ; Darly *et al.,* 2013), jouant sur la gouvernance des territoires, qualifiée d’hybride (Fischer, Svendsen, 2014), de bricolée (Blanc *et al.,* 2017b) ou de mosaïque (Buijs *et al.,* 2016). Cependant, les modalités selon lesquelles les collectifs de la société civile se

saisissent des problèmes et contribuent aux évolutions des territoires ont trouvé relativement peu d'échos dans la littérature.

2 Dans cet article, nous faisons l'hypothèse que les contextes environnementaux, socio-économiques et politiques, dans leurs spatialités et inégalités, jouent un rôle dans l'activité des associations et collectifs à visée environnementale. Notre travail de recherche porte sur les associations et collectifs à visée environnementale au sein des 131 communes de la Métropole du Grand Paris, établissement public territorial né le premier janvier 2016 et comptant 6 968 051 habitants suivant les chiffres du dernier recensement de 2016. Paris représente 32 % de cet ensemble, avec 2,2 millions d'habitants. En termes de protocole méthodologique, en accord avec le Programme de recherche de *Politiques de la Terre*[1], nous avons voulu mettre en évidence l'intérêt et les limites de l'interopérabilité des données, entre données quantitatives – collectées dans des différentes bases de données et menant à la construction d'une typologie de communes – et qualitatives – constituées à partir de 52 entretiens avec les associations et collectifs à visée environnementale et d'observations localisées dans 31 communes des différents territoires du Grand Paris.

3 Ces recherches prolongent des interrogations sur l'environnementalisme urbain et le rôle des associations et des collectifs de la société civile dans le traitement des inégalités socio-environnementales, de l'échelle locale à l'échelle métropolitaine (Blanc *et al.,* 2017a). À partir de travaux sur l'environnementalisme ordinaire (Blanc, Paddeu, 2017) et sur le rôle des mobilisations associatives et collectives à visée environnementale dans l'espace politique contemporain et vis-à-vis de la démocratie représentative dans différents pays d'Europe (Blanc, Emelianoff, 2008), le présent article discute la place des mobilisations associatives et collectives dans la transformation multidimensionnelle et multiscalaire de territoires socio-écologiques. Ces mobilisations sont caractérisées par leur attachement à l'une de ces manières au moins de s'occuper de l'environnement : conserver, gérer, surveiller, militer pour les droits et/ou éduquer à l'environnement local et à la qualité de vie urbaine (Svendsen, Campbell, 2008 ; Fisher, Campbell, Svendsen, 2012), en s'investissant autour de problèmes et de situations liés à la qualité de l'air et de l'eau, l'étalement urbain, l'agriculture urbaine, l'observation de la faune, la protection de la biodiversité, la préservation des parcs et forêts, la gestion des déchets ou le recyclage, la transition énergétique ou encore les modes de consommation alimentaire. Les enjeux écologiques sont, dès lors, souvent mêlés à des questions paysagères ou de cadre de vie (Roussel, 2019). Ainsi, l'examen des relations entre les mobilisations associatives et collectives à visée environnementale et les inégalités socio-environnementales répond aux constats élaborés par la recherche française sur le thème des inégalités environnementales.

4 En effet, le courant de recherche portant sur les inégalités environnementales, particulièrement travaillé en France, met en avant le primat de l'analyse territoriale des risques d'exposition et des accès aux aménités sur la proclamation de droits à un environnement sain, et une conception fondée sur les valeurs de l'environnement (Blanchon *et al.,* 2009). Ont été ainsi travaillées les vulnérabilités sociales face à l'environnement (Fairburn, 2008), ainsi qu'aux disparités d'expositions et de multiexpositions (Lucas *et al.,* 2004), face à certains facteurs environnementaux en particulier tels que les pollutions industrielles locales (Roussel, 2002 ; Charles et al. 2010) ou la qualité de l'air (McLeod *et al.,* 2000 ; Brainard *et al.,* 2002). Plus récemment, des travaux de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France ont montré

que 8 % du territoire francilien est exposé à, au moins, deux types de nuisances et pollutions (Gueymard, Laruelle, 2017). Cette conception très normée et "objectivante" de l'environnement n'est pas propre aux politiques d'environnement, qu'elles soient nationales ou locales (Faburel, 2010 ; 2013). En effet, de nombreuses politiques sont empreintes d'un néolibéralisme gestionnaire qui privilégie des approches sectorielles des problèmes et leur traitement au moyen d'outils de contrôle relatifs aux objectifs fixés, plus que par la décision collective.

5 Au contraire, aux États-Unis, pays dans lequel de nombreuses recherches concernent ces sujets, le mouvement de justice environnementale se développe à la suite du mouvement pour les droits civiques et des luttes contre les discriminations (Agyeman *et al.,* 2016 ; Pulido, De Lara, 2018). L'objectif est de dénoncer la pratique visant à déverser des déchets chimiques toxiques dans les quartiers pauvres où vivent des minorités : la justice environnementale part du principe que les individus ne sont pas égaux face aux dégradations de l'environnement et qu'il devient impératif de prendre en compte ces inégalités dans l'action politique (Charles *et al.,* 2007). Le courant de la justice environnementale s'est, par la suite, diffusé plus largement, débarrassé parfois de ses dimensions ethniques.

6 Cette différence de questionnement souligne la pertinence de développer les travaux qui mettent en relation l'analyse des inégalités à forte dimension spatiale, notamment en France, et celle des mobilisations qui, bien que ne se réclamant pas toutes d'enjeux de justice, pointent localement et modestement les questions de qualité et de cadre de vie ainsi que leurs soucis de répondre à des enjeux globaux sur le mode d'une politique de l'ordinaire (Buton *et al.,* 2016). En ce sens, ces travaux associent étroitement enjeux environnementaux et enjeux sociaux de façon à construire une problématique des inégalités socio-environnementales. En effet, aujourd'hui encore, il est rare que l'étude des inégalités environnementales soit associée à celle des inégalités sociales ou encore même aux mobilisations environnementales.

7 Jacques Theys souligne les motifs de ce qu'il estime être un rendez-vous manqué : *"un mouvement environnementaliste porté par l'électorat des classes moyennes urbaines et non des classes populaires, censées être indifférentes aux problèmes environnementaux ; l'accent mis sur l'universalité des risques et dégradations écologiques, masquant les différenciations sociales en matière d'exposition ; des revendications portant plutôt et historiquement sur la technique que sur les groupes de victimes ; des partis politiques qui se cramponnent aux grands clivages idéologiques et identitaires qui les ont structurés, en étant incapables de s'ouvrir sur les thèmes des partis concurrents pour repositionner leurs questions fondatrices ; ainsi qu'un refus de transparence de la part de la puissance publique, dont les interventions génèrent ou couvrent des inégalités environnementales, par peur de la stigmatisation et de la dévalorisation foncière, refus de la mise en cause d'industriels, crainte du coût des compensations financières, perte de légitimité politique"* (2005, 15). Cependant, le débat public évolue. Les rapporteurs du Conseil Économique, Social et Environnemental dénoncent en 2015 dans le livret *Inégalités environnementales et sociales* (Crosemarie, 2015) : *identifier les urgences*, créer des dynamiques, la faible prise en compte des capacités citoyennes dans la réflexion sur les inégalités environnementales. Selon eux, le travail statistique développé jusqu'ici repose sur des critères experts globalisants et un appareil évaluatif "techno-centré" (CESE, 2015, 189), aux dépens de savoirs citoyens et de capacités locales.

8 En écho à ces constats, notre perspective de recherche s'éloigne d'une conception redistributive de la justice à partir d'une conception spatialiste de l'inégalité des

territoires, pour inclure les capacités d'action des collectifs confrontés à leurs milieux de vie, puisant dans les expériences sensibles des territoires (dont l'occupation des sols rend compte seulement partiellement), renvoyant à une citoyenneté différenciée (Young, 1990).

9 Après avoir exposé dans une première partie l'articulation entre l'analyse quantitative et l'analyse qualitative, nous présenterons des résultats sur les interactions entre inégalités territoriales et environnementalisme civique en fonction des types de communes, parmi lesquelles nous avons retenu trois cas : Ivry-sur-Seine, le 18e arrondissement de Paris et Clamart. Trois communes au sein des trente et une où des entretiens qualitatifs ont été conduits. Et pour finir, nous ouvrirons la discussion à partir de nos résultats.

Articuler l'analyse quantitative à l'analyse qualitative : un enjeu méthodologique et analytique d'interopérabilité

10 Pour répondre à ces interrogations, notre démarche méthodologique s'est développée en deux étapes : 1. Dans un premier temps, une segmentation spatiale des communes du Grand Paris sur les caractéristiques environnementales ; 2. Dans un deuxième temps, une sélection, par échantillonnage, des communes issues de la typologie mise en évidence lors de la première étape, afin d'y effectuer des entretiens qualitatifs auprès des responsables d'associations et collectifs à visée environnementale. Pour réaliser cette description, nous avons utilisé une chaîne typologique constituée d'une analyse en composantes principales (ACP) et d'une classification ascendante hiérarchique (CAH).

11 L'analyse géométrique des données (Analyse des Correspondances Multiples pour les données qualitatives, Analyse en Composantes Principales pour les données quantitatives, classifications) permet de représenter des variables hétérogènes dans un même espace. L'enjeu d'interopérabilité des données que nous avons utilisées a induit ce choix méthodologique. Dans le futur, nous souhaitons que les données issues des analyses qualitatives produites dans le cadre de ce travail soient codées en variables catégorielles dans la base de données générale et projetées dans le même espace factoriel. C'est la triangulation vers laquelle tend notre chaîne méthodologique.

12 À ce stade, nous avons constitué une base de données des 131 communes du Grand Paris. Chacune des communes est décrite par différentes variables :

- Les variables environnementales issues de la base Modes d'Occupation des Sols[2] (MOS) de 2012 en 11 postes ;
- Des variables politiques issues des résultats électoraux aux scrutins municipaux, régionaux, présidentiels et européens depuis 2001 jusqu'à 2017[3] ;
- Le nombre d'associations déclarées en préfecture entre 1997 et 2015, issu de la base de données de la Direction de l'information légale et administrative[4] ;
- Les variables sociodémographiques issues des données du recensement de l'INSEE de 2008 ;
- Le nombre d'industries polluantes en Île-de-France fourni par l'INERIS[5] ;
- La proportion de surfaces perméables de la commune calculée à partir des données de la base MOS 2012 en 11 postes en agrégeant les variables décrivant les forêts, les espaces agricoles, les milieux semi-naturels et les espaces ouverts artificiels.

13 Nous avons choisi la commune comme unité spatiale car c'est le plus petit dénominateur commun de toutes les variables que nous avons sélectionnées. Dans le choix de notre méthode de traitement des données, nous avons dû porter une attention particulière à leur interopérabilité, notamment entre données quantitatives de natures différentes.

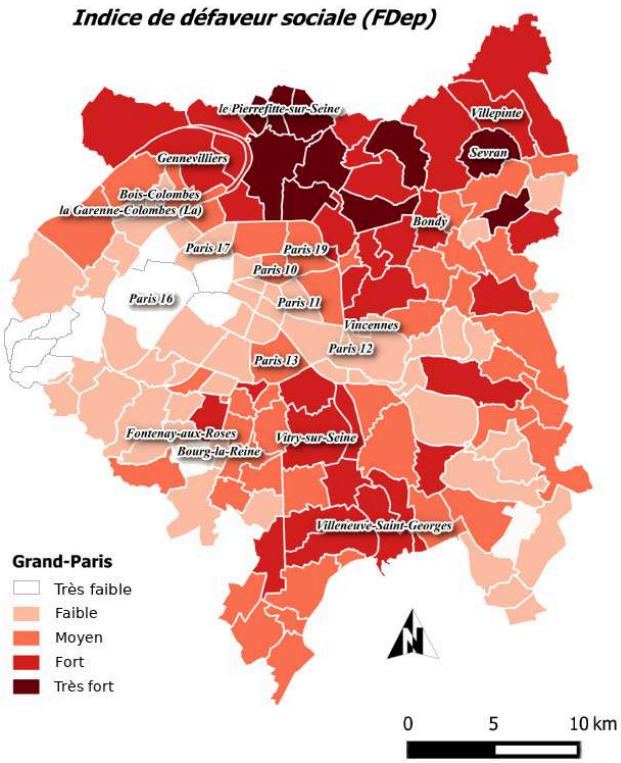
La chaîne typologique

14 Il existe d'autres variables environnementales qui auraient pu servir à typer les communes du Grand Paris. Nous avons choisi l'entrée par l'occupation des sols comme modèle original d'explication des différences entre ces communes[6].

15 Les variables environnementales retenues pour l'analyse sont l'occupation du sol et le nombre d'industries polluantes. Les données d'occupation des sols décrivent la nature matérielle des sols, distinguant, par exemple, les terrains construits imperméables des milieux semi-naturels ou des plans d'eau, ou encore l'habitat individuel ou collectif. Ces données ont été utilisées pour caractériser la diversité des milieux de vie et classifier les communes (voir infra). L'association avec des données sur la présence de polluants, permet de représenter la distribution des aménités et nuisances environnementales dans le Grand Paris.

16 Les variables socio-économiques et démographiques sont intégrées dans l'indice de défaveur sociale afin de rendre compte des inégalités sociales imbriquées dans des conditions matérielles et environnementales différenciées. L'indicateur de défaveur sociale (Fdep) développé dans le contexte français (Rey, Rican, Jougla, 2011) a été reconstruit dans le cadre de l'Île-de France[7] (Saib, 2017) à l'échelle communale à partir des données de recensement de la population de 2008 (INSEE) et des revenus fiscaux des ménages de 2008 (INSEE-DGI) et selon la même méthode[8]. Quatre variables, représentant, toutes, une dimension fondamentale du niveau socio-économique, de signification homogène dans l'ensemble du pays et covariant de façon similaire selon la tranche d'unités urbaines ont été utilisées : le revenu médian par foyer, le pourcentage de bacheliers chez les 15 ans et plus, le pourcentage de chômeurs dans la population active et le pourcentage d'ouvriers dans la population active. L'indice a été obtenu à l'aide d'une analyse en composantes principales (ACP) conduite sur ces quatre variables. L'indicateur composite FDep est utilisé comme une représentation des inégalités sociales au sein des populations (figure 1).

Figure 1 : Carte de l'indice de défaveur sociale dans le Grand Paris (Saib, 2016)



Les noms de communes sont indiqués comme repères géographiques à titre illustratif

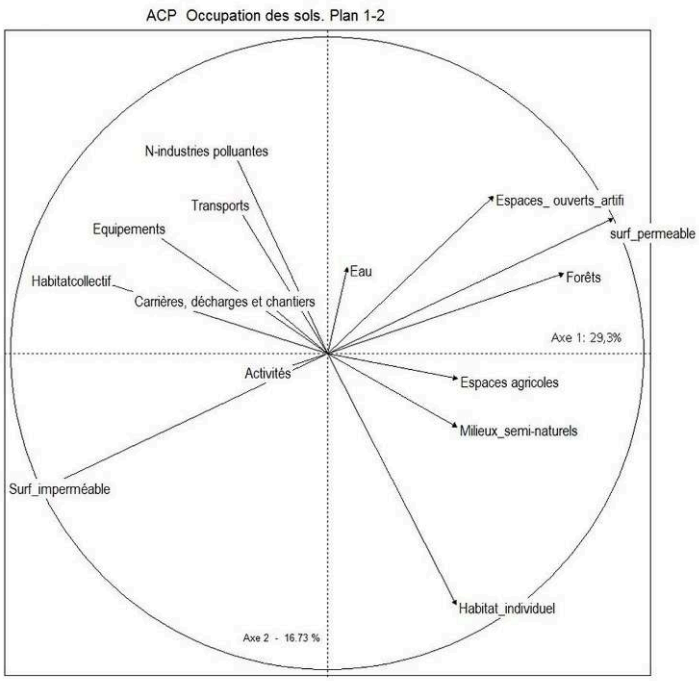
17 À ces deux premières composantes a été ajoutée une analyse des résultats de scrutins pour qualifier la couleur politique des communes concernées. Ce jeu de données fournit des informations, en relation avec l'environnement et l'indice de défaveur sociale, sur le contexte politique dans lequel agissent les groupes civiques environnementaux, et les actions entreprises par la municipalité selon la couleur politique de la municipalité. La base de données générale contient les résultats des différentes tendances, partis ou candidats aux scrutins municipaux, régionaux, présidentiels et européens depuis 2001 jusqu'à 2017, que nous avons regroupés en quatre tendances politiques : gauche, droite, front national et écologiste. Le taux d'abstention à chacun des scrutins fait également partie de la base de données. La participation électorale est un marqueur fort de l'implication des citoyens dans la vie politique de leur commune.

18 Enfin, le nombre d'associations à visée environnementale a été obtenu à partir de la liste des associations déposées dans les préfectures. Cette base de données contient les déclarations de statuts associatifs en France depuis 1997. Chaque association y possède, outre les dates de dépôt des statuts et de publication au Journal officiel, un nom, un objet, une catégorisation thématique, une adresse de siège social et, éventuellement, un contact. En sélectionnant les codes thématiques correspondants et en nous appuyant sur les adresses des sièges sociaux, nous avons isolé les associations à visée environnementale du Grand Paris. Il est important de noter qu'une association n'est quasiment jamais officiellement dissoute. Le nombre d'associations obtenu est donc cumulatif sur la période choisie de 1997 à 2015 et contient des associations très probablement inactives. Ces données sont utilisées pour obtenir une mesure approximative de l'activité des associations, collectifs ou groupes à visées environnementales dans les communes.

Analyse en composantes principales des variables environnementales

19 À partir de ce jeu de données, nous avons produit une typologie de communes. Une analyse en composantes principales (ACP) sur les données caractérisant l'occupation des sols (base MOS) nous a permis de mettre en évidence les principales dimensions qui décrivent ces territoires. Cette approche des différences intercommunales par les sols, leur occupation et leurs utilisations, constitue l'originalité de ce travail de classification des territoires du Grand Paris, par rapport à des travaux fondés sur les catégories socioprofessionnelles (Préteceille, 2003 ; Clerval, Delage, 2014). Nous voulons comprendre comment se structure l'espace en fonction du mode d'occupation des territoires. La ségrégation sociospatiale est-elle lisible à partir de l'occupation des sols dans le Grand Paris ? L'occupation des sols peut-elle être le témoin environnemental de la qualité de vie sur les territoires ?

Figure 2 : Premier plan de l'analyse en composantes principales (variables décrivant l'occupation des sols dans le Grand Paris)



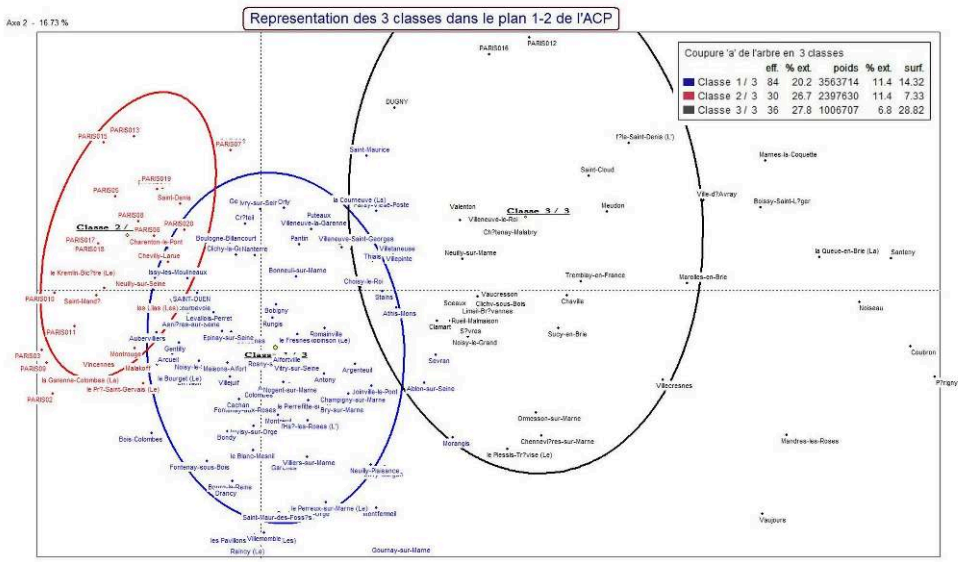
Auteurs : Antolinos-Basso, Blanc, Chiche, Paddeu, 2016

20 La figure 2 présente les deux premiers facteurs de cette analyse. Le premier représente 29,3 % de la variance totale du tableau des composantes principales analysé. Il oppose les espaces ouverts, perméables, agricoles et les forêts, aux espaces industriels, surfaces imperméables, à fort taux d'activité. Le second facteur extrait 16,7 % de la variance. Il isole les communes à forte proportion d'habitat individuel en les opposant aux communes à forte proportion d'habitats collectifs, accueillant des industries polluantes, de nombreux équipements, des carrières et des transports collectifs. Ce

plan factoriel même s'il n'explique pas toute la variance des données en exprime toutefois près de la moitié sur ses deux premières dimensions. Les 131 communes projetées dans cet espace s'organisent suivant des coordonnées factorielles sur chacune des dimensions que nous allons analyser.

21 Une classification ascendante hiérarchique (CAH) a été effectuée à partir des coordonnées factorielles sur toutes les composantes de l'ACP, c'est-à-dire que la totalité de la variance des données est prise en compte. La CAH est une méthode statistique classique qui maximise la variance interclasses et minimise la variance intraclasse. Les indices de niveau de cette classification permettent de mettre en évidence 3 (76 % de la variance), 4 (82 %) ou 5 (93 %) classes. Nous avons, pour des raisons d'interprétation, considéré la coupure à 3 classes. Nous sommes conscients que la stabilité des résultats produits peut être altérée par l'ajout ou la suppression d'une seule variable. L'idée étant de typer spatialement, le plus fidèlement possible, les territoires en fonction de l'occupation des sols, mais en sachant que l'agrégation de ces territoires en 3 classes peut être remise en question par d'autres variables de même nature. Nous avons ensuite projeté ces 3 classes dans le plan factoriel 1-2 de l'ACP que nous venons d'analyser (figure 2) et les avons représentées sous forme d'ellipses de concentration.

Figure 3 : Résultat de la classification ascendante hiérarchique des 131 communes



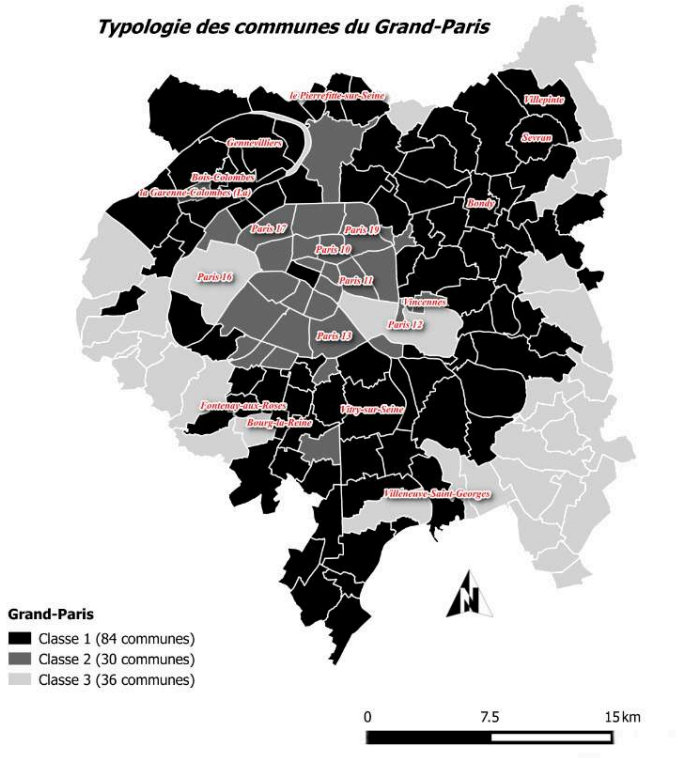
Auteurs : Antolinos-Basso, Blanc, Chiche, Paddeu, 2016

22 L'excentricité des ellipses de concentration des classes[9] (figure 3) permet de constater que les classes 2 et 3 sont bien isolées dans ce plan factoriel, alors que la classe 1 est plus hétérogène, plus centrale, et donc moins facilement explicable par les oppositions mises en valeur par le plan 1-2 de l'ACP (figure 2).

23 Les résultats de cette classification ont ensuite été croisés avec les variables socio-économiques et politiques de notre base de données. Ces variables dites exogènes n'ont pas contribué à la classification, mais permettent de caractériser les classes obtenues par la CAH réalisée uniquement sur les variables d'occupation des sols (figure 4). Les figures 5, 6 et 7 décrivent chacune des classes au-delà des variables qui les ont constituées (les variables d'occupation des sols de la base MOS 2012), avec des variables

qui les caractérisent. Les tableaux mélangent les variables de deux natures différentes : constituantes et contextuelles, c'est-à-dire illustratives). Ces figures ont été obtenues grâce au logiciel SPAD 7.2 (Coheris).

Figure 4 : Représentation cartographique du résultat de la CAH des communes basée sur le mode d'occupation des sols (Saib, 2016)



Les noms de communes sont indiqués comme repères géographiques à titre illustratif.

24 La première classe, très hétérogène, contenant 84 des 131 communes du Grand Paris, est celle des communes péricentrales défavorisées. Ce sont des communes à fort taux d'imperméabilisation des sols, composées principalement d'habitats individuels, où se concentrent de forts taux d'activités. Ces communes abritent également des carrières, décharges et chantiers, des milieux semi-naturels (terres agricoles, prairies pâturées). Cette classe est caractérisée par des communes largement abstentionnistes et qui ont voté plus fortement que dans le reste du Grand Paris pour le Front National. Ces communes témoignent aussi d'un taux élevé de défaveur sociale. Les associations sont, en moyenne, peu nombreuses sur ces territoires, bien que distribuées de façon très inégale.

Figure 5 : Récapitulatif des corrélations des variables exogènes pour la classe 1

Caractérisation par les variables continues
De la modalité - Partition en 3 classes - Classe 1/3 (Poids = 84.00 Effectif = 84)

Variable caractéristique	Valeur-Test	Moyenne dans la modalité	Moyenne générale
Habitat_individuel	5.23	0.29	0.22
Surf_imperm?able	4.92	0.80	0.74
AB-P-12-T1	4.81	23.60	22.36
Fdep-Gp	4.74	0.83	0.03
AB-REG-15-T1	4.70	57.50	54.97
Activités	4.11	0.13	0.10
Carrières, décharges et chantiers	3.81	0.01	0.01
EXD-P-12-T1	3.24	12.37	11.40
G-P-12-T1	2.88	52.68	50.08
EXD-REG-15-T1	2.58	18.05	16.88
N-industries polluantes	-2.10	5.27	6.79
Equipements	-2.11	0.07	0.08
Milieux_semi-naturels	-2.14	0.01	0.01
D-REG-15-T1	-2.54	36.34	38.66
Habitatcollectif	-2.71	0.18	0.22
Espaces agricoles	-2.83	0.01	0.02
ECO-P-12-T1	-3.52	2.37	2.64
D-P-12-T1	-3.66	34.68	38.27
NBASSOS2012	-3.83	17	27.02
NBASSOS2015	-3.89	22.44	37.09
surf_permeable	-4.92	0.20	0.26
Forêts	-5.46	0.01	0.06

Auteurs : Antolinos-Basso, Blanc, Chiche, Paddeu, 2016

25 En bleu les variables les plus explicatives dans l'agrégation des communes dans cette classe par leur présence, et en rouge par leur absence. Par exemple, l'abstention aux régionales de 2015 était en moyenne de 54,97 sur le territoire du Grand Paris. Elle est de 57,50 dans la classe 1, elle est donc supérieure à la moyenne. Cette variable est positivement explicative de l'agrégation de communes de la classe 1.

26 La deuxième classe contient 30 communes, notamment la plupart des arrondissements de Paris intra-muros, ainsi que des communes de la proche banlieue parisienne. Ces communes disposent d'un taux élevé d'imperméabilisation des sols, d'un habitat collectif très développé, d'une population socialement favorisée, marquée par un fort vote écologiste, et d'un grand nombre d'associations et collectifs à visée environnementale. C'est la classe la plus homogène, celle des communes centrales urbanisées et favorisées telles que le cœur de la ville de Paris avec son vote vert marqué et sa concentration importante de mouvements environnementalistes.

Figure 6 : Récapitulatif des corrélations des variables exogènes pour la classe 2

Caractérisation par les variables continues
De la modalité - Partition en 3 classes - Classe 2/3 (Poids = 30.00 Effectif = 30)

Variable caractéristique	Valeur-Test	Moyenne dans la modalité	Moyenne générale
Habitatcollectif	9.27	0.48	0.22
Equipements	7.62	0.14	0.08
NBASSOS2015	7.14	97.80	37.09
NBASSOS2012	7.00	68.27	27.02
ECO-P-12-T1	6.96	3.82	2.64
ECO-REG-15-T1	5.21	10.14	7.82
N-industries polluantes	4.93	14.83	6.79
Surf_imperm?able	4.72	0.87	0.74
POP-2012	4.67	79 921	46 765.40
G-REG-15-T1	2.66	49.90	44.46
Milieux_semi-naturels	-2.46	0.00	0.01
Forêts	-2.84	0.00	0.06
Fdep-Gp	-3.11	-1.15	0.03
Espaces_ ouverts_artifi	-3.31	0.11	0.15
AB-P-12-T1	-3.55	20.31	22.36
AB-REG-15-T1	-3.57	50.63	54.97
surf_permeable	-4.72	0.13	0.26
EXD-REG-15-T1	-6.01	10.67	16.88
EXD-P-12-T1	-6.34	7.08	11.40
Habitat_individuel	-6.45	0.03	0.22

Auteurs : Antolinos-Basso, Blanc, Chiche, Paddeu, 2016

27 La troisième classe regroupe 36 communes à la proportion importante de sols perméables, notamment de jardins, d'espaces agricoles, de bois et de forêts. Ces communes se situent électoralement plutôt à droite et comprennent un nombre moyen d'associations et collectifs à visée environnementale. Cette classe comprend des communes pour la plupart situées en périphérie de l'agglomération parisienne, aisées, verdoyantes et conservatrices.

Figure 7 : Récapitulatif des corrélations des variables exogènes pour la classe 3

Caractérisation par les variables continues
De la modalité - Partition en 3 classes - Classe 3/3 (Poids = 36.00 Effectif = 36)

Variable caractéristique	Valeur-Test	Moyenne dans la modalité	Moyenne générale
surf_permeable	10.14	0.53	0.26
Forêts	9.01	0.23	0.06
Espaces agricoles	4.94	0.08	0.02
Milieux_semi-naturels	4.79	0.02	0.01
EXD-REG-15-T1	2.64	19.30	16.88
D-REG-15-T1	2.60	43.44	38.66
D-P-12-T1	2.55	43.30	38.27
Espaces_ ouverts_artifi	2.19	0.17	0.15
EXD-P-12-T1	2.18	12.72	11.40
NBASSOS2012	-2.10	16.03	27.02
AB-REG-15-T1	-2.12	52.67	54.97
NBASSOS2015	-2.17	20.69	37.09
N-industries polluantes	-2.17	3.64	6.79
AB-P-12-T1	-2.27	21.20	22.36
ECO-P-12-T1	-2.43	2.27	2.64
Fdep-Gp	-2.59	-0.84	0.03
POP-2012	-2.80	28 763.10	46 765.40
ECO-REG-15-T1	-3.13	6.59	7.82
Transports	-3.47	0.07	0.10
G-P-12-T1	-3.49	43.74	50.08
Carrières, décharges et chantiers	-3.81	0.00	0.01
G-REG-15-T1	-3.96	37.26	44.46
Activités	-4.04	0.06	0.10
Equipements	-4.69	0.05	0.08
Habitatcollectif	-5.53	0.08	0.22
Surf_imperm?able	-10.14	0.47	0.74

Auteurs : Antolinos-Basso, Blanc, Chiche, Paddeu, 2016

28 Voici un résumé des principales différences entre les trois classes :

Figure 8 : Tableau récapitulatif des variables exogènes significativement discriminantes

Partition en 3 classes	Fdep-Gp	Surface perméables	Habitat collectif	N-industries polluantes	Abstension régionales 2015	Gauche	Ecologistes	Droite	FN	Nombre d'associations
Classe 1/3	0.83	0.20	0.18	5.27	57.53	44.96	7.80	38.40	16.64	22.44
Classe 2/3	-1.15	0.13	0.48	14.83	50.42	51.24	10.93	38.72	10.05	97.80
Classe 3/3	-0.84	0.53	0.08	3.64	51.95	37.53	7.24	47.66	14.80	20.69
Total	0.03	0.26	0.22	6.79	54.22	46.05	8.86	40.03	13.92	37.09

Auteurs : Antolinos-Basso, Blanc, Chiche, Paddeu, 2016

29 Toutes les moyennes de ce tableau sont statistiquement significatives au sens de l'analyse de la variance. Ce qu'il faut retenir de ce premier résultat, fruit de la méthodologie employée, est que si l'occupation des sols est première pour départager les communes, l'indice de défaveur sociale et le vote y sont étroitement corrélés. En somme, les résultats de l'effort typologique enrichissent les hypothèses qui ont permis de construire l'enquête qualitative. L'hypothèse principale est qu'il existe une relation entre la qualité environnementale des territoires et l'action associative (mais aussi, avec une corrélation positive, entre l'indice de défaveur sociale et l'action associative, ou encore entre le vote et l'action associative) , qu'elle en soit l'origine ou la conséquence.

Échantillonnage par stratification des communes du Grand Paris

30 Finalement, un travail d'échantillonnage statistique a permis de déterminer les communes où conduire les entretiens qualitatifs. Dans les trois classes qui sont de poids inégal, soixante communes ont été tirées aléatoirement, en respectant les poids relatifs

de chaque classe : 47 communes sur les 84 de la classe numéro 1, 6 sur les 30 de la classe 2 et 8 sur les 36 la classe 3. Ensuite, nous avons choisi une commune sur deux parmi celles comportant un nombre suffisant d'associations. Finalement parmi les 31 communes représentatives des 3 classes, 16 ont été retenues pour les enquêtes qualitatives, compte tenu des contacts auprès des membres actifs d'associations qui ont pu être établis. Cette méthodologie a permis d'avoir accès à un échantillon d'acteurs diversifiés et, notamment, à des groupes plus marginalisés au sein de la nébuleuse associative environnementale.

D'une typologie des communes à une typologie des modes d'action des associations et collectifs à visée environnementale

31 Les entretiens réalisés ont mis en lumière les différences de l'engagement associatif selon les profils de communes identifiées. Peut-on détecter des caractéristiques communes à un environnementalisme pratiqué au sein d'une même classe de communes ? Peut-on distinguer des types d'environnementalisme selon les profils de communes ? S'il n'est pas évident de corréler le nombre d'associations et le profil des communes, le type d'engagement peut ressortir d'une série de variables caractéristiques du profil des différentes communes, comme en témoignent les exemples présentés ci-dessous. Les trois communes sélectionnées sont des communes qui rassemblent des caractéristiques propres à ce qui qualifie la classe concernée. Au sein de ces communes, les enquêtes se sont avérées particulièrement fructueuses et ont pu être accompagnées d'un travail d'analyse territoriale plus systématique.

Lutter contre les inégalités socio-environnementales dans les communes péricentrales urbanisées, industrialisées et majoritairement défavorisées (classe 1)

32 La première classe de communes du Grand Paris regroupe des communes péricentrales de la proche banlieue parisienne (figure 2), sur un arc allant de la banlieue Nord de Paris (par exemple, Bobigny, Le Bourget, La Courneuve, Pantin, Villetaneuse) jusqu'à la banlieue Sud (comme Châtillon, Arcueil, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Villejuif, Vitry-sur-Seine, Antony, Athis-Mons), en passant par la banlieue Est (Neuilly-Plaisance, Le Perreux-sur-Marne, Bagneux, Bonneuil-sur-Marne). Ce sont des communes à fort taux d'imperméabilisation des sols, composées principalement d'habitats individuels (29 %), où se concentrent de forts taux d'activités (13 %). Ces communes abritent également de nombreuses carrières, décharges et chantiers, ainsi que des milieux semi-naturels. À partir de ce profil d'occupation des sols, la caractérisation de cette classe est complétée par un indice de défaveur sociale élevé (0,83) et par la prédominance d'une population socialement défavorisée. En termes de vote, ces communes se marquent par un haut taux d'abstention (respectivement 23,6 % et 20,7 % aux tours 1 et 2 de l'élection présidentielle de 2012 ; 57,5 % et 48,7 % aux tours 1 et 2 des élections régionales de 2015), dans un contexte de vote pour l'extrême droite plus important que dans le reste du Grand Paris (12,37 % au premier tour de la présidentielle de 2012). Cet élément est corrélé à une présence des associations et collectifs à visée environnementale peu

importante et inégalement répartie selon les communes. L'enquête de terrain et l'analyse des entretiens font ressortir des caractéristiques communes à l'environnementalisme associatif dans ces communes, en particulier un environnementalisme marqué par les inégalités, thématiquement proche des mouvements pour la justice environnementale. Nous développerons ces enjeux à l'aide du cas d'étude de la commune d'Ivry-sur-Seine, que nous articulerons avec les autres communes de cette classe.

33 Ivry-sur-Seine s'inscrit dans cette première classe, même si elle s'en différencie par divers points. La commune compte 59 793 habitants (2014), un taux de pauvreté de 27,8 % contre 15,6 % en Île-de-France (2014, INSEE), et près de 28,5 % d'immigrés (personnes nées à l'étranger, dont la nationalité d'origine est étrangère, et qui vivent en France) en 2013 contre 8,9 % au niveau national. Cette commune de bord de Seine, très urbanisée, a connu un passé industriel important, encore aujourd'hui très présent dans le paysage contemporain (l'usine de traitement des déchets du Syctom et tous les établissements industriels ou en cours d'évolution, proches des voies ferrées qui longent les bords de Seine). Aux portes de Paris, à la confluence de la Seine et de la Marne, Ivry-sur-Seine a vu son paysage urbain marqué par l'ère industrielle. Seulement ici comme ailleurs, cela fait longtemps que BHV, Total, Nathan ou Philips sont partis. Cette observation est à mettre en regard avec les travaux de Clerval et Delage (2014) qui montrent l'évolution des catégories sociales en Île-de-France. Par exemple, les communes ouvrières tendent à régresser : 18 % en 2008 contre 23 % en 1999 et 26 % en 1990. Ivry-sur-Seine, caractérisée comme ouvrière en 1990 et 1999, ne l'est plus aujourd'hui. La position géographique stratégique de cette ville dans un contexte de crise du logement en Île-de-France plaide pour le développement du logement. Le projet Ivry Confluences, la Zac du Plateau et le désenclavement de la cité Youri Gagarine sont les trois projets qui devraient radicalement transformer la population ivryenne et contribuer au processus de gentrification de cette commune au long passé communiste.

34 Dans ce contexte de transformation socio-urbaine, les associations sont particulièrement nombreuses (plus de 650 dénombrées par la mairie), même si seulement une trentaine environ est engagée en faveur de l'environnement. Les différentes associations sont aidées, soit par le département, soit par le service municipal en termes de communication, de prêt de salles et de locaux et par des subventions sans demande de contrepartie. En 2017, il y a environ 170 demandes par an, et 130 associations subventionnées à hauteur de près de trois millions d'euros dont un million pour l'association sportive, soit en moyenne 150 €-300 € par association/an (entretien avec le responsable de la vie associative en février 2017). Ces associations et collectifs à visée environnementale sont divers, aussi bien mus par la lutte contre la dégradation du cadre de vie que luttant pour son amélioration grâce au jardinage et de nombreux projets écologistes de recyclage, de ressourceries, d'alimentation durable. Parmi elles, le Forum Social d'Ivry regroupe quarante associations qui ont participé à la COP 21. Ces associations entrent clairement en résonance, tant par leur objet que par leur mode d'activité, avec cette commune au passé industriel, fortement imperméabilisée, et avec un taux important de défaveur sociale. Cependant, la population vote plutôt à l'extrême gauche qu'à l'extrême droite soulignant l'hétérogénéité de la classe participant très clairement au succès de la France Insoumise (1er tour des présidentielles 2017 : LFI 39,67 %, LREM 24,82 %, LR 10,15 %, FN 9,62 %, PS

9,16 % ; élections législatives 2e tour : LFI 55 %, LREM 45 %), du Parti Communiste ou du Front de Gauche (Municipales 2014 2e tour : Liste du Front de Gauche 55 %, Liste Union de la Droite, 27 %).

35 Parmi les associations qui luttent contre la pollution et la dégradation du cadre de vie, l'Association R est une association emblématique. La responsable raconte l'histoire de l'association : "*Mon association à moi, c'est un collectif. (...) On a été formé, en fait, au moment du débat public de 2009, sur la reconstruction de l'usine d'incinération d'Ivry-Paris XIII, et on s'est constitué à la fin du débat public. En fait, on s'est rencontré au moment de ce débat public, toutes ces associations. Et donc, on s'est quand même concentré sur ce problème de la reconstruction de l'usine d'incinération en développant tout ce qui était alternative zéro déchet à l'incinération et à la décharge. On est vraiment spécialisé déchets.*". Engagée dans la bataille contre le site d'incinération des ordures d'Ivry-sur-Seine, l'Association R peut, d'ores et déjà, se vanter de victoires qui nécessitent, notamment, une professionnalisation sur un sujet exigeant, le traitement des déchets. Cette association dit avoir du mal à recruter alors qu'elle s'inscrit en rupture avec d'autres associations plus jeunes (comme l'Association C), plus axées sur l'implication individuelle, et qui mobilisent davantage : "*Les associations qui sont vraiment type zéro déchet sont beaucoup plus attractives pour les jeunes générations, c'est très positif. Il y a tout un aspect ludique, puis un aspect aussi social qui est plus fort. (...) Il y a tout un aspect qui est quand même très personnel" ; Cyclofficine d'Ivry-sur-Seine (existent également Cyclofficine Paris et Pantin) est un atelier de réparation des objets usés, quels qu'ils soient, avec des ateliers non mixtes pour les femmes : l'objectif est de rendre les adhérents autonomes dans l'atelier, de les former à l'autoréparation.* Le public est varié, des Roms aux professeurs d'université : *"Il y a plusieurs bidonvilles au niveau d'Ivry-Port entre Ivry et Vitry. Ce n'est pas vraiment un truc d'aire de voyage. C'est un peu compliqué. Les Roms viennent récupérer notre ferraille, beaucoup. Et puis, du coup, parfois, ils viennent réparer leurs vélos parce qu'ils se déplacent en vélo. Ça, c'est le plus bas de l'échelle qu'on a parce qu'ils ne parlent pas français".* D'autres associations travaillent en jardinage collectif, partagé ou familial. L'association SV, avec une quarantaine de familles, occupe depuis 1995 des terrains qui appartiennent toujours à la ville d'Ivry qui avait octroyé, au départ, un bail renouvelable tous les 3 mois, puis un bail classique 3-6-9 et a classé dernièrement ces espaces en zone verte dans son PLU : *"Le deal avec la ville, c'était que l'association du quartier s'en occupe, l'entretienne, l'embellisse. On fait une animation un peu pour le quartier et, d'un autre côté, on empêche que ça devienne un repère pour une décharge publique..."*. S'y déroulent plusieurs activités : une activité potagère avec de petites parcelles attribuées à une personne de l'association, des plantes aromatiques et des fleurs sur des parcelles collectives, notamment sur la parcelle de l'école Guy Moquet située à proximité. Une fois par semaine, une classe de l'école fait le tour du jardin. Des vignes y sont également exploitées. Ces différentes activités font partie du statut de l'association et régissent les règles d'occupation.

36 En conclusion, cette première classe se caractérise donc par une population majoritairement défavorisée, dans des communes fortement urbanisées avec un habitat collectif ou pavillonnaire. La présence et l'activité des associations sont liées au développement de politiques locales. Ces communes de la classe 1 développent une vie associative au contact, en particulier, des fronts de gentrification, comme c'est le cas pour les communes de Pantin ou d'Ivry-sur-Seine dont les populations se transforment au contact d'une urbanisation et d'un développement parisien. Il est possible que, dans

les communes où la défaveur sociale est importante en dépit de ces transformations, les associations jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des évolutions.

Améliorer la qualité de vie et lutter pour la transition écologique dans les interstices urbains des communes centrales urbaines favorisées (classe 2)

37 La deuxième classe des communes centrales urbanisées et favorisées contient 30 communes, dont la plupart des arrondissements de Paris intra-muros, ainsi que des communes de la proche banlieue parisienne. Celles-ci se caractérisent par une occupation des sols avec un fort taux d'imperméabilisation des sols (87 %), qui se traduit par la présence d'un habitat collectif très développé (48 %). Cela correspond à des arrondissements intra-muros, par exemple les 4e, 8e et 18e arrondissements, ou à des communes de la première couronne, adjacentes à Paris, comme Montrouge, Les Lilas ou Saint-Mandé, et qui ont connu un développement urbain dense souvent ancien, marqué par une trame viaire hiérarchisée et resserrée, un bâti relativement élevé et par l'externalisation en banlieue des usages nécessitant des emprises foncières importantes. Les espaces ouverts occupant une faible surface au sol (11 %), les espaces verts, squares ou jardins, présents dans ces territoires coïncident avec des aménagements urbains caractéristiques de l'urbanisme parisien en zone dense. Plus récemment, le recyclage urbain de pans de bâti obsolète, le développement de formes d'urbanisme temporaire en partenariat avec de grands propriétaires fonciers comme la SNCF ou les Hôpitaux de Paris (Adisson, 2017), la réalisation de projets urbains estampillés "développement durable", ont donné une place plus importante au développement d'une nouvelle génération d'espaces verts, parfois décevants au regard des promesses (comme le jardin de la Halle Pajol ou les Jardins d'Éole dans le 18e), construits après les années 2000. Ceux-ci ont été adjoints à de nombreuses formes environnementales peu consommatrices d'espace, s'établissant dans les interstices urbains, comme les jardins partagés installés sur des friches urbaines, sur des toits ou dans des parcs, les potagers mobiles, les jardinières dans les espaces publics, les pieds d'arbres jardinés, projets souvent portés par des dynamiques associatives, plus ou moins soutenus par la municipalité parisienne ou par les mairies d'arrondissement (Baudry *et al.,* 2014).

38 À partir de ce profil d'occupation des sols, la caractérisation de cette classe se complète par un indice faible de défaveur sociale (-1,1) et par la prédominance d'une population socialement favorisée. Comme l'écrivent Clerval et Delage (2014, 5), les arrondissements de Paris "*appartiennent à un type distinct et spécifique à la ville centre, caractérisé par une surreprésentation des professions de l'information, des arts et des spectacles et des étudiants, et une part des cadres et professions intellectuelles supérieures de plus en plus forte entre 1990 et 2008. Ce type "professions culturelles" représente 16 % de la population des ménages d'Île-de-France et sa spécificité est le résultat d'une gentrification généralisée des anciens quartiers populaires parisiens*". En termes de dynamiques électorales, ces communes se marquent par l'importance du vote écologiste, surtout lors d'élections régionales (10,3 % de vote en 2015), confirmées par les élections européennes de 2019, signalant un intérêt d'une partie significative de la population pour les enjeux d'écologie politique. Cet élément est corrélé à la présence d'un grand nombre d'associations et collectifs à visée environnementale (63 en moyenne par commune),

qui compte parmi les secteurs actifs de la vie civique dans ces quartiers, là encore à des degrés divers selon qu'on analyse les données aux échelles inter et intra-arrondissements.

39 L'enquête de terrain et l'analyse des entretiens font ressortir trois caractéristiques communes à l'environnementalisme associatif dans les communes de cette classe, deux sectorielles et une territoriale : d'une part l'engagement significatif envers les questions de transition écologique, d'autre part l'importance des enjeux multiples autour de la qualité de vie, enfin la difficulté liée à la transformation d'un environnement bâti contraint (marché tendu, densité, cherté du foncier). Ces caractéristiques s'articulent selon diverses modalités potentiellement conflictuelles, les enjeux de la transition écologique servant parfois les intérêts en termes de qualité de vie de certains groupes sociaux au détriment d'autres (Newman, 2011). Nous développerons ces enjeux à l'aide du cas d'étude du 18e arrondissement.

40 Situé sur la rive droite de la Seine et limitrophe à Saint-Denis, le dix-huitième arrondissement comprend une partie de l'ancienne commune de Montmartre et de l'ancienne commune de la Chapelle, toutes deux rattachées à Paris en 1860. Deuxième arrondissement de la ville par sa population, il compte 195 060 habitants en 2016 (INSEE). Il connaît de fortes inégalités infracommunales, introduisant des distinctions notables entre les quartiers populaires de la Chapelle et de la Goutte d'Or et les quartiers aisés de Clignancourt et de Montmartre. L'ensemble de l'arrondissement subit néanmoins les transformations relatives à un phénomène significatif de gentrification. En 2014, les cadres et professions intellectuelles supérieures constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée, comptant 26 % de la population de plus de 15 ans. Le taux de chômage demeure néanmoins élevé (13,7 %), avec un taux de pauvreté non négligeable de 23,5 %. Une partie substantielle de la population est d'origine étrangère (au moins un parent immigré) notamment maghrébine, subsaharienne ou turque (Tribalat, 2009). Depuis 1995, l'arrondissement est dirigé par une majorité du Parti Socialiste, désormais affaiblie, comme en témoignent les législatives de 2017 qui ont permis l'élection de trois députés de La France Insoumise, La République En Marche et Les Républicains.

41 Le dix-huitième arrondissement est un des arrondissements parisiens qui accueille le plus d'associations, collectifs et groupes de voisinage dédiés aux questions environnementales telles que l'agriculture urbaine, le jardinage collectif, la végétalisation du bâti ou encore la relocalisation alimentaire. Certains groupes se construisent autour de réseaux associatifs ou militants, ou d'un réseau d'interconnaissances de voisinage. Cet engagement significatif envers les questions de transition écologique est en grande partie conduit par les cadres et professions intellectuelles supérieures qui habitent le quartier, même si les participants attestent de profils sociologiques et ethniques plus diversifiés. L'ancrage dans le territoire proche repose majoritairement sur la combinaison de logiques sociales affinitaires et de processus de diversification des liens sociaux. Les groupes se constituent souvent à partir d'un noyau de gens vivant à proximité, disposant de capitaux culturels et sociaux convergents et d'affinités en termes de goûts et de pratiques. C'est le cas par exemple du jardinage partagé, qui est emblématique de cet entre-soi, où les enquêtés viennent profiter de la tranquillité offerte par un environnement préservé et réservé : "*Si on croise deux ou trois personnes qui viennent comme aujourd'hui bricoler ou arroser entre deux rendez-vous, la plupart des gens travaillent et ne peuvent venir qu'en soirée ou le week-end, donc*

je venais aussi profiter de ces moments de tranquillité. Voilà, ça correspondait à un moment où j'avais besoin de ça, de silence et de verdure." (Association R à Paris 18e). En effet, la répartition sociospatiale des populations dans les métropoles tend à créer une corrélation entre proximité territoriale et proximité sociale dans les réseaux associatifs (Ripoll, 2010).

42 Cet engagement pour l'environnementalisation des modes de vie, et pour certains pour la transition écologique, traduit un souci quotidien d'améliorer la qualité de vie, notamment les paysages du quartier. Il se concrétise à travers des actions ancrées dans les espaces interstitiels de ce quartier densément urbanisé, les groupes se réappropriant ainsi des coins de rue, délaissés, des parcelles en attente de construction, des squares ou des toits. Au sein d'un collectif de végétalisation des pieds d'arbres, l'une des enquêtées a par exemple pris l'habitude de ramener des plants et des graines de ses séjours de vacances pour refleurir les parcelles des pieds d'arbre (Collectif M à Paris 18e), ce n'est pas sans contradiction avec les injonctions écologiques à la lutte contre les espèces invasives ou à la mise en valeur d'une flore locale. En ce sens, la logique du cadre de vie prime parfois sur celle de l'écologie. D'autres associations participent à l'innovation environnementale en végétalisant les rues avec des arbres fruitiers, en exploitant des parcelles en permaculture ou en expérimentant l'aquaponie. Elles se substituent ainsi parfois à l'action publique en effectuant un rôle d'entretien des espaces publics.

43 Ces aménagements interviennent dans un environnement bâti contraint caractérisé par la densité urbaine, un marché immobilier tendu et la cherté du foncier, avec des disparités significatives entre la butte Montmartre, qui connaît des valeurs parmi les plus élevées du marché parisien et des valeurs parmi les plus basses, dans des quartiers notoirement défavorisés (la Goutte d'Or, Marx-Dormoy, Porte de Clignancourt) mais en cours de gentrification. Ainsi, les usages qui sont faits du territoire à travers l'environnementalisme rendent compte d'un usage politique *via* les modes d'occupation. Une association de végétalisation est ainsi sollicitée par des riverains pour installer des modules regroupant des bancs et des bacs à fleurs dans des espaces publics, afin de favoriser des usages considérés comme conviviaux et d'empêcher certaines "dégradations" (uriner dans l'espace public, tags, dépôts d'ordures) : "*Après, on se rend compte qu'on n'avait peut-être pas perçu autant au départ que ce qu'on fait, ça aidait à gérer le territoire, ça répondait aux besoins de la ville qui n'arrive plus à gérer plein de portions de... plein de recoins urbains, d'espaces publics surtout dans ces quartiers-là. On nous appelle souvent pour gérer des endroits où c'est que des déchets, des urines*" (Association V à Paris 18e). Si ces actions participent de luttes pour les communs urbains, comme pour la qualité de l'eau ou de l'air, face à son appropriation et sa destruction structurelle par le mode d'urbanisation contemporain, elles demeurent néanmoins ambivalentes, traversées par des conflits et porteuses de risques d'écogentrification (Dooling, 2009). Newman (2011) a ainsi mis en évidence, à partir du cas des jardins d'Éole, jouxtant le 18^{e} arrondissement, les dynamiques de contestation entourant la mobilisation pour construire et concevoir le parc et son impact sur les inégalités de classe, de genre et ethnoraciales. Les résultats de ces mobilisations sont contradictoires, offrant aux habitants un nouveau moyen de faire face aux injustices, mais reproduisant les inégalités sociospatiales (Paddeu, 2017).

44 Le cas du 18e arrondissement éclaire les dynamiques principales des communes de la classe 2. Dans ces territoires aisés, les associations et collectifs à visée

environnementale jouent le double rôle, parfois contradictoire, de lutter pour la transition écologique tout en améliorant la qualité de vie des habitants, souvent les plus récemment arrivés.

Préserver les aménités environnementales dans les communes verdoyantes et conservatrices (classe 3)

45 La troisième classe regroupe des communes en majeure partie situées en périphérie de l'agglomération parisienne avec un tissu urbain verdoyant (par exemple Clamart, Vaucresson, l'Île-Saint-Denis, Vaujours, Sucy-en-Brie), à quelques exceptions près comme le 16e et le 12e arrondissements, caractérisés par l'importance d'espaces ouverts, c'est-à-dire des sols à surface perméable (occupant en moyenne 50 % de l'espace au sol) pouvant inclure des jardins, bois et forêts ou des espaces agricoles (8 %). Ces communes, plutôt résidentielles (les activités n'y occupent que 6 % de l'espace au sol), sont essentiellement favorisées (indice de défaveur sociale de -0,91). Électoralement, elles sont marquées par un vote constant à droite (respectivement 43,9 % et 51 % aux tours 1 et 2 de l'élection présidentielle de 2012 ; 43,9 % et 47,9 % aux élections régionales de 2015). Regroupant en moyenne une vingtaine d'associations par commune, la société civile montre une réelle vitalité. Cependant, dans les communes de cette classe, l'environnementalisme civique est marqué par des préoccupations conservationnistes et éducatives, elles-mêmes influencées par la proximité avec des espaces naturels périurbains comme espaces de loisirs, menacés par l'étalement urbain. La plus grande disponibilité du foncier et des espaces ouverts rend moins nécessaire une végétalisation des espaces bâtis et des dents creuses, mais fournit des opportunités pour des activités d'éducation environnementale, de loisirs de nature, et comme support d'activités sociales. Le caractère plus souvent conservateur de ces communes favorise un environnementalisme faiblement articulé aux questions d'inégalités sociales et de justice environnementale. Nous développerons ces remarques grâce au travail d'enquête effectué à Clamart.

46 Clamart est une commune du département des Hauts de Seine au sud-ouest de Paris dont la majorité de la population vote à droite (LR aux municipales et régionales et LREM aux dernières élections présidentielles). Elle se trouve à 7 minutes en train de la Gare Montparnasse, et est bien reliée par ailleurs aux réseaux routiers et à la ligne N du transilien. En termes d'occupation des sols, une partie du foncier et du paysage est encore restée largement ouvert dû à l'héritage de pratiques forestières ou agricoles. Jusque dans les années 1960, le plateau de Clamart était un espace agricole où on cultivait des petits pois. Cette tradition a donné lieu à la Fête des Petits Pois où se retrouvent de nombreuses associations. Les espaces verts situés sur la commune sont nombreux ; outre le bois de Clamart issu de la forêt domaniale de Meudon, qui s'étend sur une large partie ouest de la commune, et dont les 209 hectares sont gérés par l'Office National des Forêts, la ville comprend 62 ha d'espaces verts (parcs forestiers, jardins et parcs publics, squares, ronds-points et massifs).

47 En outre, la commune est résidentielle et aisée bien que comprenant un quart de logements sociaux, au-delà de ce qu'exige la loi SRU. Environ 300 associations sont actives sur le territoire de Clamart, contribuant au lien social et au dynamisme de la ville dans des domaines variés (sports, culture, solidarité). Une petite dizaine d'entre elles a pour vocation la défense de l'environnement et/ou la promotion d'autres modes

de déplacement. La municipalité les accompagne par un soutien logistique, des subventions, et en organisant durant l'année différentes manifestations en partenariat avec le milieu associatif : Forum des associations (septembre), Téléthon (décembre), "Quartiers d'été" du Haut-Clamart, fête des Jardins. Les conseils de quartier participent à différentes concertations, par exemple sur le Plan de déplacement, le Clamibus, l'aménagement du futur quartier de la gare où un vaste projet d'aménagement d'écoquartier vise à requalifier une friche située derrière la gare. Ils sont en outre très actifs dans l'organisation d'événements et d'animations : concours de décorations de Noël du quartier Trivaux-Garenne-3F, fête de fin d'année du quartier Plaine, mini-puces du Jardin Parisien en septembre, fête du quartier Gare en juin ou repas de quartiers. Dans ce contexte communal, les associations et collectifs à visée environnementale ont pour objectif de protéger ce cadre de vie ou d'en défendre une certaine jouissance.

48 L'association D, par exemple, promeut l'usage de la bicyclette et des circulations douces à Clamart et ses environs : elle milite pour la création d'aménagements cyclables et piétonniers et les défend en proposant divers services aux cyclistes, tels une bourse aux vélos ou le marquage de vélos : *"Je vais enfoncer des portes ouvertes, mais pour faire du vélo, déjà il faut un vélo, des infrastructures, un plan de circulation et des cyclistes. Pour que ce triptyque puisse se développer, on a essayé de développer la partie cycliste en termes de communication, d'information sur les pratiques, la réglementation, etc."*

49 L'environnementalisme associatif témoigne ainsi d'une commune en phase avec son patrimoine naturel important et qui cherche à le valoriser. Clamart a fortement évolué au cours des décennies précédentes, la moitié de la population environ ayant emménagé depuis moins de 10 ans (source INSEE). La population est désormais majoritairement composée de cadres supérieurs et de professions intellectuelles soucieuses de l'environnement (8193 en 2009 et 8607 en 2014, source INSEE), entérinant la diminution du nombre d'agriculteurs (9 en 2009 et 3 en 2014, source INSEE) au profit d'artisans-entrepreneurs (1339 en 2009 et 1386 en 2014, source INSEE). Il en est de même avec les autres communes de la classe 3, comme Sucy-en-Bry, qui voit disparaître ses agriculteurs (6 en 2009, 0 en 2014, source INSEE), au profit des artisans, des entrepreneurs (644 en 2009, 761 en 2014, source INSEE) et des retraités (5014 en 2009, 5598 en 2014, source INSEE). L'Île-Saint-Denis fait preuve d'un dynamisme urbain aux morphologies variées avec une population en progression. Cette commune comporte des espaces naturels protégés (pointe de l'Île, Parc départemental classé en site Natura 2000) et des barres HLM. Le maire écologiste accompagne une forte dynamique des associations et collectifs à visée environnementale et met en place une politique de développement durable avec un agenda 21. Cette classe 3 comme les deux autres classes est donc en réalité hétérogène, notamment à l'échelle infracommunale, mais rend compte d'une progression des associations et collectifs à visée environnementale et de la grande diversité de leurs modes d'investissement. En effet, outre la protection des espaces, les associations de la classe 3 s'engagent pour le renouveau de pratiques agricoles ou viticoles, ou encore au sein de luttes en faveur d'écoquartiers ou d'un urbanisme vert.

Apports et limites de la recherche

50 Le propos du présent article est une tentative pour revaloriser le rôle des individus et de leurs activités dans l'analyse des transformations urbaines. Il s'agit de reconnaître la

très grande diversité des acteurs urbains au cœur de luttes environnementales au sein de milieux urbains variés. L'objectif est de construire une perspective relationnelle dans le but d'analyser les "capacités urbaines transformatrices" (*urban transformative capacity* ; Wolfrom, Borgstrom, Farrelly, 2019). Afin de confronter cette pluralité d'acteurs associatifs à la réalité des espaces d'action, il a été fait le choix d'une interopérabilité des données. Nous avons notamment confronté des données quantitatives, qualifiant un ensemble de territoires et des territoires dans un ensemble, avec des données qualitatives éclairant les dynamiques d'acteurs sur ces mêmes territoires. Bien que la recherche soit très largement exploratoire, la mise en relation de données de natures différentes met en exergue différents phénomènes.

51 Premièrement, nos résultats mettent en évidence les relations entre les associations et collectifs à visée environnementale et le contexte socio-économique et environnemental, soit une détermination de l'action par le contexte. Cependant, ceux-ci pourraient-ils agir hors contexte ? Il est aisé de montrer comment les acteurs tirent parti de leur milieu de vie pour créer de nouveaux modes d'action : ainsi, les membres de l'Association R à Ivry-sur-Seine acquièrent de nouvelles compétences au fur et à mesure de la lutte contre l'incinérateur des déchets. En outre, pourrait-on démontrer des corrélations d'émergence ou de développement des associations et collectifs à visée environnementale avec des critères de qualification de l'occupation du sol ou de composition socio-économique de la population ? Des recherches (Romolini *et al.,* 2016) montrent la grande diversité des relations entre la présence des organisations de la société civile et les qualités concrètes du milieu (occupation du sol, présence ou non de strates arborées, inégalités sociales). En vérité, la présence, ou non, et le nombre des associations s'inscrivent dans l'histoire et la géographie complexes des relations locales, plus complexes que toute idée déterministe, à savoir d'une corrélation causale entre une des qualités du territoire et une caractéristique de la présence associative. Cependant, il existe un lien entre les critères d'occupation du sol et les caractéristiques socio-économiques des territoires parmi les communes du Grand Paris au sein desquelles s'inscrivent ces dynamiques associatives. On peut aussi penser que les politiques urbaines sont déterminantes dans la présence ou non d'un tissu associatif vigoureux qui agit tant auprès des populations que de l'environnement dans l'optique d'une qualité de vie renforcée au niveau local, et qui transforme les politiques urbaines (Blanc *et al.,* 2017). Enfin, le morcellement des territoires d'action des associations traduit également le rôle des limites administratives et du partage des ressources collectives, parmi lesquelles les financements publics. Qu'il s'agisse des qualités morphologiques et environnementales des territoires en question, ou d'un contexte sociopolitique, les données qualitatives permettent de mettre en lumière le sens conféré par des acteurs locaux à ce que l'on peut décrire, notamment à partir des données quantitatives.

52 À l'inverse, la difficulté de qualifier ces luttes à partir des classes de communes montre la nécessité d'une analyse spatiale à plus grande échelle, tout en conservant la petite échelle de la métropole parisienne en perspective. Il s'agit notamment d'opérer un retour sur l'analyse quantitative à partir des résultats de l'analyse qualitative : en ce sens, et de manière exploratoire, il est possible d'affirmer que les enquêtes conduites à l'échelle des communes témoignent de l'intérêt de la typologie, tout en mettant en lumière la nécessité de travailler à l'échelle infracommunale.

53 Deuxièmement, les associations et collectifs à visée environnementale s'approprient les problématiques des territoires et les retranscrivent en schèmes d'action, en convergence avec des luttes plus globales (préservation de la biodiversité, lutte contre le changement climatique, etc.), mais réalisent des traductions locales. Le responsable de l'association CN explique le lien de l'association avec son environnement : "*L'association a été créée, il y a 7 ans, j'étais à Clamart depuis un certain temps. C'est un environnement très intéressant, on a à deux pas la forêt de Meudon, le bois de Verrières, la vallée de la Bièvre. Comme, moi, je suis naturaliste, ça fait longtemps que j'allais me promener dans ces lieux-là. J'y suis allé avec trois amis et, un jour, on s'est dit et bien, si on créait une association ? Le but de cette association, c'est de mieux connaître et comprendre notre environnement.*" Il ne s'agit pas uniquement de rendre compte de l'apport des associations et collectifs à visée environnementale par la qualification des subjectivités à l'œuvre. Malgré tout, les études de cas montrent que les groupes apportent des réponses contextualisées aux insuffisances perçues de leur cadre de vie, notamment sur le plan environnemental et social. La pertinence des mobilisations à visée environnementale est de revendiquer une approche par les "mondes vécus" et de l'insérer dans les dynamiques politiques à différents niveaux et échelles. L'habitant rend compte du territoire dans ses dimensions sensibles et organiques. Il tend à lui conférer une dimension politique, et l'invite dans le débat public. Par exemple, le jardinage partagé restitue du pouvoir d'agir aux populations, préconisé par le CESE (Crosemarie, 2015). En ce sens, les mobilisations associatives et collectives à visée environnementale contribuent positivement ou négativement au traitement des inégalités socio-environnementales, qu'il s'agisse de réponses aux besoins exprimés des habitants ou des transformations urbaines locales allant dans le sens d'une dégradation des milieux de vie, et il importe de mieux les intégrer dans les dynamiques de gouvernance locale. Les inégalités ne sont pas des situations fixes, elles rendent compte de conditions de saisie d'opportunités dans le but de se construire une vie en rapport avec des exigences ou des valeurs. Les inégalités mettent en valeur les attachements aux milieux de vie comme des lieux possibles d'une reconquête de l'autonomie citoyenne à l'écart des dynamiques de déterritorialisation propres aux capitalismes (Harvey, 2010).

54 Troisièmement, il importe de réfléchir aux apports des mobilisations aux territoires et de traiter l'agentivité des acteurs du territoire dans différents contextes. Les associations étudiées, par exemple, contribuent à transformer le territoire et les relations en son sein. Dans le 18e arrondissement parisien, certains groupes participent de logiques d'entraide et de solidarité pour les populations précaires, *via* des dons alimentaires, des services rendus ou au travers de l'implication dans des activités collectives. L'apport des mobilisations associatives et collectives à visée environnementale en termes socio-économiques est, aujourd'hui, relativement ignoré bien qu'essentiel notamment dans les quartiers les plus défavorisés. Cependant, notre enquête ne permet pas de représenter les apports aux inégalités infracommunales, les plus importantes désormais (Clerval, Delage, 2014), dans la mesure où nous avons choisi la commune comme maille de base de l'échantillon. Aller au-delà impliquerait de revenir sur la recherche, et de manière fine, en croisant à l'échelle infracommunale les inégalités socio-économiques et écologiques et les apports des mobilisations associatives et collectives à visée environnementale.

55 Sur un mode plus délibératif, et dans l'optique d'une construction politique locale, il est possible d'apprécier les dynamiques de construction des formes du commun (Sachse,

2019). Les mobilisations associatives et collectives à visée environnementale participent à l'apprentissage en commun d'un environnement public, c'est-à-dire d'un espace concret de débats qui attribue une place politique à la question environnementale dans le sens de l'intérêt général et non d'un espace antagoniste résultant des conflits de groupes aux intérêts particuliers. Cependant, les dynamiques associatives contribuent également aux logiques d'entre-soi et de gentrification des territoires. L'environnement public résulte alors tant du monde vécu que de l'élaboration politique. La séparation des dynamiques administratives et de gouvernement de celles ayant trait à la vie quotidienne perd de sa pertinence au regard des enjeux écologiques et des dynamiques environnementales. En outre, la néolibéralisation de la gestion des espaces urbains, les restrictions budgétaires imposées aux collectivités territoriales obligent à prendre en considération les mobilisations associatives et collectives à visée environnementale comme des relais politiques dans l'espace public. Il s'agit de considérer que la politique est "*ce qui est le produit d'une politisation, au sens d'un processus ou d'une opération qui ne consistent donc ni dans la saisie et l'appropriation par le champ politique d'un problème ou d'une question, ni dans l'attribution, à un enjeu ou un phénomène, d'une signification recevable par les acteurs du champ politique, comme le veut la définition restrictive, mais bien dans la capacité des acteurs sociaux à problématiser des questions, y compris les plus concrètes*" (Buton *et al.,* 2016, 11).

Conclusion

56 L'interopérabilité est une pratique consistant à combiner des données de source, de nature et de mesure différentes. Les recherches tendent à dissocier les analyses quantitatives des enquêtes qualitatives, rendant difficile la mise en relation de données mesurées ou objectives avec des données déclaratives ou subjectives autour d'objets tels que la transformation territoriale à partir de l'action sociale collective. Notre enquête met ainsi en lumière les apports d'un dispositif pluriel ouvert aux techniques d'enquêtes variées, statistiques, cartographiques et discursives. En utilisant les variables décrivant la composition de la couverture des territoires pour les classifier, nous avons cherché à rendre compte du lien entre une morphologie environnementale et urbaine, à laquelle s'ajoutent les composantes socio-économiques, politiques et de santé, et les mouvements civiques environnementaux présents sur les communes. Certes, nos résultats mettent en exergue le caractère exploratoire de la méthodologie, mais montrent également la pertinence de la démarche et la nécessité de poursuivre les efforts. *In fine*, il s'agit de renouveler les débats méthodologiques et épistémologiques sur la compréhension des phénomènes sociaux et territoriaux qui ont marqué, notamment, les divergences entre les tenants d'un individualisme méthodologique et des approches plus holistiques. L'objectif est de valoriser l'articulation ou l'intégration méthodologique de ces approches.

BIBLIOGRAPHIE

Adisson F., 2017, "Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines", *Métropolitiques*, 6 janvier, https://www.metropolitiques.eu/Choisir-ses-occupants.html

Agyeman J., Schlosberg D., Craven L., Matthews C., 2016. "Trends and Directions in Environmental Justice: From Inequity to Everyday Life, Community, and Just Sustainabilities", *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 41, No.1, 321-40.

Andrews K., Edwards B., 2005, "The organizational structure of local environmentalism", *Mobilization,* vol. 10, No.2, 213-234.

Bai X., Shi P., Liu Y., 2014, "Realizing China's urban dream", *Nature*, No.509, 158-160.

Baudry S., Scapino J., Aubry C., Rémy E., 2014, "L'espace public à l'épreuve des jardins collectifs à New York et Paris", *Géocarrefour* [en ligne], http://geocarrefour.revues.org/9388

Blanc N., Canabate A., Douay N., Escobar A. Paddeu F., 2017a, "Mobilisations environnementales et dynamiques des territoires : le cas de Plaine Commune, communauté d'agglomération d'Île-de-France", *VertigO, la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], vol. 17, No.2, septembre, mis en ligne le 28 septembre 2017, consulté le 17 janvier 2018, http://journals.openedition.org/vertigo/18580

Blanc N., Emelianoff C. (coord.), 2008, "L'investissement habitant des lieux et milieux de vie : une condition du renouvellement urbain ? Étude européenne prospective (France, Pays-Bas, Allemagne, Russie)", *Rapport de recherche pour le PUCA [en ligne], consulté le 17 janvier 2018,* http://eso.cnrs.fr/attachments/n-28-mai-2009-travaux-et-documents/Blanc_Emelianoff.pdf

Blanc N., Glatron S., Lamarche T., Rankovic A., Sourdril A., 2017b,"Governance of urban nature", *Articulo, Journal of Urban Research* [en ligne], 5 juin, http://articulo.revues.org/3212

Blanc N., Paddeu F., 2018, "L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit ?", *EspacesTemps.net* [en ligne], 5 avril, https://www.espacestemps.net/articles/lenvironnementalisme-ordinaire-transformer-lespace-public-metropolitain-a-bas-bruit/

Blanchon D., Moreau S., Veyret Y., 2009, "Comprendre et connaître la justice environnementale", *Annales de géographie*, vol. 665-666, No.1, 35-60.

Brainard J., Jones A., Bateman I., Lovett A., Fallon P., 2002, "Modelling environmental equity: access to air quality in Birmingham, England", *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 34, 695-716.

Brulle R., Turner H., Carmichael J., Jenkins C., 2007, "Measuring social movement organization populations: a comprehensive census of US environmental movement organizations", *Mobilization*, vol. 12, No.3, 255-270.

Buijs A.E., Mattijssen T.J., Van der Jagt A.P., Ambrose-Oji B., Andersson E., Elands B.H., Steen Mø ller M., 2016, "Active citizenship for urban green infrastructure: fostering the diversity and dynamics of citizen contributions through mosaic governance", *Current Opinion in Environmental Sustainability*, vol. 22, 1-6.

Buton F., Lehingue P., Mariot N., Rozier S., 2016, *L'Ordinaire du Politique. Enquêtes sur les rapports profanes au politique*, Lille, Presses Universitaires Septentrion.

Charles L., Roussel I., Weill A., 2010, "L'évaluation et perception de l'exposition à la pollution atmosphérique : une interrogation sociétale", *Pollution atmosphérique*, No.205, 67-80.

Charles L., Emelianoff C., Ghorra-Gobin C., Roussel I., Roussel F.X., Scarwell H.J., 2007, "Les multiples facettes des inégalités écologiques", *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* [en ligne], Dossier 9, 2007, 28 juillet 2014, consulté le 19 mars 2020. http://journals.openedition.org/developpementdurable/3892.

Chiche, J., Le Roux, B., 2010, "Développements récents en analyse des correspondances multiples", *MODULAD*, No.42, 110-117.

Clerval A., Delage M., 2014, "La métropole parisienne : une mosaïque sociale de plus en plus différenciée", *Métropolitiques* [en ligne], 8 septembre, http://www.metropolitiques.eu/La-metropole-parisienne-une.html

Crosemarie P., 2015, "Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques", Journal officiel de la république française, Avis du Conseil économique, social et environnemental, Paris, Journal officiel.

Darly S., 2012, "S'appuyer sur l'écopastoralisme urbain pour réaliser le diagnostic des capacités agricoles de la ville : expérimentation en cours à Plaine Commune", *VertigO, la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], Dossier "Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville", vol. 12, No.2, 263-269.

Darly S., Marty P., Milian J., 2013, "La 'nature en ville' à l'épreuve de la requalification des banlieues. Le cas de Plaine Commune", *Métropolitiques* [en ligne], 20 novembre, http://www.metropolitiques.eu/La-nature-en-ville-a-l-epreuve-de.html

Dooling S., 2009, "Ecological Gentrification: A Research Agenda Exploring Justice in the City", *International Journal of Urban and Regional Research*, No.33, 621-639.

Elmqvist T., Fragkias M., Goodness J., Güneralp B., Marcotullio P.J., McDonald R.., Parnell S., Schewenius M., Sendstad M., Seto K.C., Wilkinson C. (eds), 2013, *Urbanization, Biodiversity and Ecosystem Services: Challenges and Opportunities*, Dordrecht, Springer.

Emelianoff C., 2018, "Peut-on définir des capabilités collectives dans une perspective de transition énergétique et sociétale ?" *in :* Aubin S., Dartiguepeyrou C., Lemoult B., *Territoires en Transition Energétique et Sociétale*, Paris, L'Harmattan.

Faburel G., 2010, "Débats sur les inégalités environnementales : une autre approche de l'environnement urbain", *Justice Spatiale/Spatiale Justice* [en ligne], octobre, https://www.jssj.org/article/debats-sur-les-inegalites-environnementales-une-autre-approche-de-lenvironnement-urbain/

Faburel G., 2013, "Comprendre les inégalités et injustices environnementales, défis pour l'analyse et pour l'égalité des territoires", *in :* Laurent É. (dir), *Vers l'égalité des territoires, dynamiques, mesures, politiques*, Paris, La Documentation française.

Fairburn J., 2008, "Addressing environmental justice : a UK perspective", *Colloque Inégalités environnementales et risques sanitaires* [en ligne], AFSSET et IEP Paris https://www.anses.fr/fr/system/files/ANSES-ScesPo2008-Acte-colloque.pdf

Fisher D., Campbell L., Svendsen E., 2012, "The organisational structure of urban environmental stewardship", *Environmental Politics*, No.21, 26-48.

Fisher D., Svendsen E., 2014, "Hybrid arrangements within the environmental state", *in :* Lockie S., Sonnenfeld D., Fisher D. (eds), *Routledge International Handbook of Social and Environmental Change*, Routledge, New-York, 344.

Gueymard S., Laruelle N., 2017, *Note rapide*, No.749, Paris, IAU Environnement.

Harvey D., 2010, *Le Nouvel Impérialisme*, Paris, Les Prairies Ordinaires.

Lucas K., Walker G., Eames M., 2004, *Environmental and social justice: rapid research and Evidence Review*, London, Policy studies Institute.

McLeod H., Langford I.H., Jones A.P., Stedman J.R., Day R.J., Lorenzoni I., Bateman I.J., 2000, "The relationship between, socio-economic indicators and air pollution in England and Wales: implications for environmental justice", *Regional Environmental Change*, vol. 1, 78-85.

McPhearson T., Parnell S., Simon D., Gaffney O., Elmqvist T., Bai X., Roberts D., Revi A., 2016, "Scientists must have a say in the future of cities", *Nature*, vol. 538, 165-166.

Newman A., 2011, "Contested Ecologies: Environmental Activism and Urban Space in Immigrant Paris", *City, Society*, No.23, 192-209.

Paddeu F., 2017, "Agir à l'heure de l'anthropocène. Les quatre familles de l'environnementalisme urbain", *L'information géographique*, vol. 81, No.3, 32-53.

Préteceille E., 2003, *La Division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-99*, Paris, Observatoire sociologique du changement, FNSP/CNRS.

Pulido L., De Lara J., 2018, "Reimagining 'Justice' in Environmental Justice: Radical Ecologies, Decolonial Thought, and the Black Radical Tradition", *Environment and Planning E: Nature and Space,* vol. 1, No.1-2, 76-98.

Rey G., S. Rican, E. Jougla., 2011, "Mesure des inégalités de mortalité par cause de décès. Approche écologique à l'aide d'un indice de désavantage social", *Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire,* No.8-9, 87-90.

Ripoll F., 2010, "L'économie "solidaire" et "relocalisée" comme construction d'un capital social de proximité. Le cas des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP)", *Regards Sociologiques*, No.40, 59-75.

Romolini M., Bixler R.P., Grove J.M., 2016, "A Social-Ecological Framework for Urban Stewardship Network Research to Promote Sustainable and Resilient Cities", *Sustainability*, vol. 8, No.9, 956.

Roussel F., 2019, "Valoriser l'écologie pour légitimer le paysage ?", EchoGéo [en ligne], 47 | 2019, mis en ligne le 24 avril, consulté le 24 avril, https://journals.openedition.org/echogeo/17344

Roussel G., Ternsisien E., Benjelloun M., 2002, "Estimation d'un modèle stationnaire de dispersion et localisation de source. Application à la surveillance de la pollution.", *Revue du Traitement du Signal*, vol. 19, No.1, 37-48.

Sachse V., 2019, *Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne : de l'appropriation de l'espace public à la construction des communs. Regards croisés entre la France et l'Italie*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Saib M.S., 2017, "Spatial Autocorrelation in Voting Turnout", *Journal of Biometrics and Biostatistics*, vol. 5, No.8, 1-4.

Schwarz K., Fragkias M., Boone C.G., Zhou W., McHale M., Grove J.M. *et al.,* 2015, "Trees Grow on Money: Urban Tree Canopy Cover and Environmental Justice", *PLoS ONE,* vol. 10, No.4, e0122051.

Sirianni C., Friedland L., 2001, *Civic Innovation in America*, Berkeley, California Press.

Svendsen E., Campbell L.K., 2008, "Urban ecological stewardship: understanding the structure, function and network of community-based urban land management", *Cities and the Environment (CATE)*, vol. 1, No.1, 4.

Theys J., 2005, "Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales restent-elles étrangères l'une à l'autre ?", *Colloque Environnement et inégalités sociales*, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles.

Tribalat M., 2009, "Immigration et démographie des pays d'accueil", *in :* Jaffrelot C., Lequesne C., *L'Enjeu mondial*, Presses de Sciences Po, 29-35.

UN-Habitat, 2013, *State of the World's Cities 2012/2013*, New York, USA, Routledge.

Wolfrom M., Borgstrom S., Farrelly M., 2019 "Urban transformative capacity: From concept to practice", *Ambio* 48, vol. 5, 437-448.

Young I.M., 1990, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press.

ANNEXES

Nomenclature des variables utilisées en partie 2

Variable	**Valeur**
Données issues de la base Modes d'Occupation des Sols 2012	
Forêts	Végétation d'arbres, arbustes, buissons pouvant résulter de régénération ou de recolonisation arbustive. Surface composée d'au moins 40 % d'arbres de 5 m de haut (sauf les vergers), y compris les landes arborées - Clairières, coupes de régénération, coupes rases, semis, y compris les coupes de peupleraies. - Peupliers cultivés, qu'ils soient plantés ou issus de rejets (dans le cas d'une peupleraie de 2e génération), représentant au minimum 75 % du couvert relatif du peuplement. Lorsque les arbres sont majoritairement non recensables, au moins 100 tiges à l'hectare doivent être présentes. La peupleraie cultivée est une formation arborée individualisée du fait de la sylviculture spécifique qui lui est appliquée (cycle court). -
Espaces Agricoles	- Cultures annuelles, y compris les jachères avec traces de labours, à l'exclusion des maraîchages et cultures florales. - Surfaces en herbe sauf les gazons. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté, y compris celles des centres équestres. On peut y trouver des jachères. - Pépinières et cultures fruitières de plus de 1000m² homogènes ou mélangées et de production commerciale. Éventuellement, la vigne sera classée dans ce thème ainsi que les vergers abandonnés ou en friche. - Cultures intensives annuelles de plein air, de plein champ, cultures légumières (salades, etc.), les maraîchages sans serre, ni châssis, les cultures florales, etc. - Cultures sous serre, châssis, arceaux.

Milieux_semi-naturels	- Zones humides, marais, landes non arborées, végétation clairsemée ou herbacée, friches agricoles y compris les jachères et gels pluriannuels, carrières abandonnées avec végétation, terrains de manœuvres, emprises de déboisement des lignes électriques ou aqueducs. - Berges de voies d’eau sans activités portuaires ou de stockage, non bâties et non aménagées en espaces verts

Espaces_ouverts_artifi	- Parcs et jardins (publics ou privés) dont la superficie est supérieure à environ 5 000 m². Dans le cas d'une très grande propriété dont une partie est boisée, les diverses composantes sont dissociées (en bois, parc, eau, etc.). Ils peuvent disposer d'équipements pour le public (aire de jeux). - Jardins, vergers, potagers sur des parcelles indépendantes de l'habitat, d'usage familial et non de production agricole. - Jardins d'agrément, potagers ou vergers liés à l'habitat individuel et d'une superficie supérieure à 1 000 m² et inférieure à 5000m² environ par parcelle. - Jardins d'agrément, potagers ou vergers liés à l'habitat rural et d'une superficie supérieure à 1 000 m² et inférieure à 5 000 m² environ par parcelle. Les jardins hors agglomération avec abris, cabanes, etc., sont classés dans ce poste. - Jardins d'agrément, potagers ou vergers liés à l'habitat et d'une superficie supérieure à 1 000 m² et inférieure à 5 000 m² environ par parcelle. Les jardins potagers des châteaux et ceux des écoles sont inscrits à ce poste - Terrains en plein air autres que tennis (terrains de football, athlétisme, rugby, etc.). - Terrains de tennis identifiés par photo-interprétation, qu'ils soient publics ou privés. - Zones de baignade en plein air aménagées dans les parcs de loisirs essentiellement. - Pistes de rollers et pistes de cross, stands de tir découverts. Le circuit Carole est référencé dans ce poste. - Parcs d'évolution pour la pratique du golf, y compris les bâtiments. - Équipements pour les courses de chevaux de grandes surfaces ouverts au public : Auteuil, Maisons-Laffitte. Les centres équestres sont classés en poste 54. - Terrains de camping et de caravaning, y compris les parcs résidentiels avec mobil-homes. Les caravanes isolées implantées sur un lotissement individuel de manière permanente seront classées dans le poste 36 "Habitat autre », ainsi que les aires d'accueil des gens du voyage. - Parcs animaliers, zoos, parcs d'attractions (réservés aux aires de loisirs non bâties), Eurodisney, parc Astérix, zoo de Vincennes, etc., centres de loisirs sans hébergements. Les aires de loisirs proprement dites sont distinguées des parkings, équipements hôteliers, espaces boisés, etc. - Cimetière, dont l'emprise totale est considérée, y compris les zones d'extension. - Surfaces en herbe non agricoles. Elles constituent les espaces en herbe associés : - aux infrastructures (délaissés d'autoroutes entretenus) avec ou sans arbres ; - aux terrains de manœuvres militaires ; - aux abords des pistes d'aérodromes ; - aux surfaces engazonnées des zones d'activités et commerciales ; - aux châteaux ou similaires (grandes pelouses décoratives non arborées) - Terrains vagues, terrains libres, non bâtis, situés à l'intérieur de la trame urbaine.

Transports	- Faisceaux de triage, gares, installations d'entretien du matériel, voies ferrées y compris les remblais et déblais. - Voies d'une largeur > 25 m d'immeuble à immeuble, y compris les bretelles d'accès, talus de remblais et déblais, échangeurs en entier. Les péages sont inscrits dans le poste 72. - Parkings de surface, avec une emprise propre, à l'exclusion des parcs souterrains. Ce poste comprend les parkings associés aux équipements et à l'habitat. - Parkings en étages, avec une emprise propre, à l'exclusion des parcs souterrains. Ce poste comprend les parkings associés aux équipements et à l'habitat. - Gares routières, d'autobus, d'autocars pour voyageurs. Les installations de transport de marchandises sont repérées dans les activités de stockage. Ce poste inclut les dépôts d'autobus RATP. - Installations aéroportuaires : Aérogares, zones de stationnement des appareils, installations techniques (hangars, etc.) et pistes seulement sont intégrés dans ce poste. Les parkings, surfaces en herbe attenantes (dans le poste 27), installations industrielles et entrepôts sont repérés comme tels.
Carrières, décharges et chantiers	- Carrières, sablières en activité ou abandonnées, sans traces de végétation. Lorsque la colonisation végétale est visible, les surfaces sont assimilées au poste de leur couvert. - Décharges autorisées (les casses de véhicules sont classées dans le poste 46 "Entreposage à l'air libre"), déchèteries et zones d'enfouissement des déchets. - Chantiers de construction et de démolition

Activités	- Assainissement : usines de traitement des eaux usées y compris les zones de lagunage. - Postes de transformation, usines de production. - Installations de stockage électrique - Pétrole, installations de production, raffinage et stockage. - Usines de traitement de déchets, centrales thermiques, chaufferies urbaines, méthanisation, etc. - Activités en tissu urbain mixte : activités à caractère industriel (en locaux d'activités, laboratoires, entrepôts, ateliers, etc.) dispersées dans des zones d'habitat, formant ainsi un tissu mixte, mais qui sont individualisées par rapport à l'habitat. Se trouvent classées dans ce poste les activités de production animale : chenils, haras, installations avicoles, vétérinaires, etc. - Grandes emprises d'activités : emprises affectées à l'activité d'une seule entreprise, de type industriel. L'emprise peut couvrir plusieurs îlots entiers. Les parkings et grands espaces vacants sont repérés comme tels. - Zones ou lotissements affectés aux activités : activités regroupées sur un territoire propre issu d'un développement spontané (ex : Plaine-Saint-Denis) ou programmées (dans le cadre d'un lotissement ou d'une ZAC). Par exemple : la zone d'activités de Paris Nord II ou celle de Courtabœuf. - Entreposage à l'air libre : zones de stockage de véhicules neufs, de caravanes, de matériaux de construction, scieries, casses de véhicules, y compris les zones portuaires. - Entrepôts logistiques dont la surface est supérieure à 10 000 m². - Établissements dont la surface commerciale est supérieure à 5 000 m². Il peut s'agir de centres commerciaux régionaux ou locaux. La zone entière est cernée à l'exclusion des parkings, espaces verts repérés comme tels. - Établissements dont la surface de vente est comprise entre 400 et 5 000 m². La zone entière est cernée à l'exclusion des parkings, espaces verts repérés comme tels, supermarchés, magasins populaires, commerces spécialisés, chaînes de restaurants, chaînes de restauration rapide. - Grands magasins, situés majoritairement à Paris - Stations-service : la zone entière est concernée, située en ville, en zone commerciale, sur les aires d'autoroutes, etc. - Bureaux de plus de 5000m².

Equipements	- Installations sportives couvertes, y compris les tennis et les stands de tir couverts. - Centres équestres : Bâtiments, box et carrières, à l'exclusion des pâturages. - Piscines couvertes : Établissements qui accueillent le public pour une activité nautique. - Piscines en plein air : Bassins artificiels en plein air y compris les bassins biologiques, à l'exclusion des piscines privatives de petites dimensions. - Autodromes- Installations sportives permanentes comprenant une piste de vitesse ou routière, comme le circuit de Montlhéry - Enseignement de premier degré : Écoles maternelles, primaires, du secteur public ou privé. La zone entière est cernée à l'exclusion des parkings, espaces verts, équipements sportifs, repérés comme tels. - Enseignement secondaire : Établissements, collèges ou lycées, du secteur public ou privé. - Enseignement supérieur : Établissements du secteur public ou privé. - Enseignement autre : Établissements du secteur public ou privé. - Hôpitaux, cliniques : Hôpitaux publics ou privés, cliniques - Autres équipements de santé : Dispensaires, instituts médico-pédagogiques, centres de PMI et autres établissements de santé comme les FAM, MAS. - Grands centres de congrès et d'expositions : Lieux d'accueil d'événements culturels, artistiques, professionnels : Villepinte, porte de Versailles, etc. - Équipements culturels et de loisirs : Musées, certaines bibliothèques, les châteaux ouverts au public. - Sièges d'administrations territoriales : Préfectures, sous-préfectures, conseils généraux, sièges d'administrations départementales. - Équipements de missions de sécurité civile : Commissariats, gendarmeries, casernes de pompiers - Équipements d'accès limité au public : Immeubles de bureaux ou d'activités de grandes administrations, DDE, DDA, DASS, cadastre, Sécurité sociale, ministères, ambassades, grandes installations publiques y compris militaires, installations radioélectriques - Mairies : Sièges de l'administration communale, y compris les annexes et maisons communales. - Marchés permanents : Lieux physiques identifiés permanents de rassemblements à but commercial - Lieux de culte : Bâtiments aménagés pour la pratique d'une religion. - Crèches, locaux municipaux annexes, centres d'action sociale, locaux d'activités socio-éducatives, MJC, conservatoires, écoles d'art, bibliothèques municipales, bâtiments d'activités de loisirs, bureaux de poste, centre de tri PTT, autres équipements locaux, péages d'autoroutes, et écluses.

Habitatcollectif	- Habitat R+1 à R+3. Les zones concernées sont surtout linéaires, en bordure de voirie dans les faubourgs et les centres anciens et dans les nouveaux quartiers "maisons de ville". Les châteaux (sauf ceux ouverts au public). - Habitat R+4 à R+7. Il s'agit de centres urbains (immeubles haussmanniens ou ceux en brique de l'immédiat après-guerre). S'il existe des jardins dans ces zones, ils sont traités en espaces verts. - Habitat R+4 à R+12 et plus. Ensembles relativement récents. Toute la zone concernée par l'emprise de ce type d'habitat est cernée. Sont indiqués à l'intérieur, les parkings, espaces verts, commerces, aires de jeux faisant partie intégrante de l'ensemble et repérés en tant que tels. - Prisons - Hôtels (hors zones d'activités), auberges de jeunesse, centres d'accueil, centres de vacances et de loisirs, foyers de travailleurs et d'étudiants, couvents, séminaires, maisons de retraite, habitat précaire ou mobile (caravanes ou mobil-homes isolés). - Usines d'eau potable, châteaux d'eau, aqueduc.
Habitat_individuel	- Lotissements et constructions individuelles. Pour les parcelles de plus de 1 000 m², il ne sera pris en compte que les bâtiments plus une bande de 10 m, à rattacher si possible à la voirie. - Ensembles d'habitations réalisés par un même promoteur, maisons le plus souvent identiques et disposées régulièrement. - Groupements de bâtiments espacés de moins de 100m, majoritairement de forme rurale de 1 à 2 niveaux, exceptionnellement 3, édifiés de manière contiguë formant un noyau bâti, comportant dans sa partie centrale un point de convergence ou un point particulier (monument, église), incluant des bâtiments de ferme, comprenant une structure de voirie dont la faible largeur et le tracé témoignent d'une voirie d'origine villageoise. Les châteaux seront classés en habitat continu bas pour le bâtiment lui-même, et en village pour les dépendances
Eau	- Surfaces en eau d'au moins 500m², y compris les étangs des parcs, les nappes des fonds de gravières et les bassins de rétention. - Cours d'eau permanents sans restriction de largeur maximum, y compris les canaux.
Données reconstruites à partir du MOS 11 postes	
surface_permeable	Surfaces permettant l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols
Surf_imperm ?able	Structures artificielles, routes, trottoirs, entrées de garages et parkings, ainsi que des zones industrielles, qui utilisent des surfaces construites en matériaux tels que asphalte, béton, brique, pierre et/ou sont couvertes. Les sols compactés sont également imperméables.
Données fournies par l'INERIS	
N-industries polluantes	Nombre d'industries polluantes dans l'unité géographique considérée (communes)
Données construites à partir de la base de données de la DILA	

NBASSOS2012	Nombre d'associations et collectifs à visée environnementale déclaré en préfecture depuis 1997 jusqu'à 2012 dans la commune
NBASSOS2015	Nombre d'associations et collectifs à visée environnementale déclaré en préfecture depuis 1997 jusqu'à 2015 dans la commune
Données issues de la base EDEN, CEVIPOF	
POP-2012	Population dans la commune au recensement en 2012.
G-P-12-T1	Nombre de voix exprimées pour la gauche au premier tour de l'élection présidentielle de 2012
D-P-12-T1	Nombre de voix exprimées pour la droite de gouvernement au premier tour de l'élection présidentielle de 2012
EXD-P-12-T1	Nombre de voix exprimées pour l'extrême droite au premier tour de l'élection présidentielle de 2012
ECO-P-12-T1	Nombre de voix exprimées pour les parties écologistes au premier tour de l'élection présidentielle de 2012
AB-P-12-T1	Abstention au premier tour de l'élection présidentielle de 2012
G-REG-15-T1	Nombre de voix exprimées pour la gauche au premier tour des élections régionales de 2015
D-REG-15-T1	Nombre de voix exprimées pour la droite de gouvernement au premier tour des élections régionales de 2015
EXD-REG-15-T1	Nombre de voix exprimées pour l'extrême droite au premier tour des élections régionales de 2015
ECO-REG-15-T1	Nombre de voix exprimées pour les parties écologistes au premier tour des élections régionales de 2015
AB-REG-15-T1	Abstention au premier tour des élections régionales de 2015
FDep-GP	Indice de défaveur sociale

NOTES

1. L'enquête CIVIC ACT a pris place dans le cadre du Programme interdisciplinaire "Politiques de la Terre à l'épreuve de l'Anthropocène" (2014-2018), Axe 3 "Dynamiques des zones critiques et conflits d'urbanisation" de l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC), en collaboration entre le LADYSS (laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces, UMR 7533) et le CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po, UMR 7048). Ce projet a bénéficié du soutien du Labex Dynamite. Nous remercions Lindsay Campbell, Michelle Johnson et Erika Svendsen (USDA Forest Service) pour les échanges scientifiques franco-américains que nous avons eus à propos de l'enquête. Les étudiants du Master 2ADL de l'Université Paris Diderot Arthur Capdevielle et Antoine Mailfait, ainsi que Flore Chantraine (Urbanescence), ont participé à la collecte de

données. Nous remercions aussi Sarah Irion pour l'aide à la retranscription des entretiens. Et enfin Mahdi-Salim Saib pour son travail de construction de la base de données dans le cadre du programme Politiques de la Terre et pour les cartes illustrant cet article.

2. La base de données MOS nous a été fournie par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France (I.A.U.R.I.F) aujourd'hui "Institut Paris Région", Site internet : http://www.iau-idf.fr/liau-et-vous/cartes-donnees/mode-doccupation-du-sol-mos.html.

3. Données issues de la base EDEN, CEVIPOF.

4. Données consultées en mai 2016 sur https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/associations/.

5. Données de l'Inventaire National Spatialisé (INS, collaboration INERIS) ICPE, 2012.

6. Les échanges scientifiques avec l'équipe américaine de l'USDA Forest Service nous ont incité à considérer ce corpus de variables comme essentielles (Fisher, Campbell, Svendsen, 2012).

7. Ce travail a été spécifiquement mené par Jean Chiche et Mahdi Salim-Saib dans le cadre de ce projet.

8. Voir Rey, Rican, Jougla, 2011.

9. Voir Chiche & Leroux, 2010, "Développements récents en analyse des correspondances multiples" *Revue MODULAD*, No42.

RÉSUMÉS

L'environnementalisme citoyen dans les grandes métropoles des Nord prend place dans des territoires en constante transformation, caractérisés par des paysages, des populations et des tendances politiques diversifiés. Dans cet article, nous défendons que la différenciation sociospatiale et, plus spécifiquement, les inégalités territoriales qui traversent les territoires métropolitains constituent un facteur décisif et pourtant souvent négligé par les études sur les mouvements sociaux environnementaux. À partir d'une enquête menée sur les associations environnementales agissant dans le Grand Paris, articulant une série de données quantitatives et géospatialisées sur le profil de 131 communes et une série de données qualitatives portant sur 52 associations et collectifs, nous montrons comment le profil paysager, socio-économique et politique interagit avec l'environnementalisme citoyen à l'échelle municipale. Nos résultats, discutés ici, indiquent que les modalités et schèmes d'action des associations environnementales sont partiellement, mais significativement, orientés par les inégalités territoriales métropolitaines.

Civic environmentalism in the large northern metropolises takes place in constantly changing territories, characterized by diverse landscapes, populations and political tendencies. In this article, we argue that sociospatial differentiation, and more specifically territorial inequalities, across metropolitan territories is a decisive yet often neglected factor by studies on environmental social movements. Based on a survey of environmental community supported organizations (CSO) operating in the Greater Paris Area, articulating a series of quantitative and geospatial data on the profile of 131 municipalities and a series of qualitative data on 52 CSO, we show how the landscape, socio-economic and political profile interacts with civic environmentalism at the municipal level. Our results, discussed here, indicate that the modalities and patterns of action of environmental CSO are partly but meaningfully driven by metropolitan territorial inequalities.

El ambientalismo ciudadano en las grandes metrópolis del norte se desenvuelve en un territorio que experimenta una constante transformación, caracterizado por una diversidad de paisajes, población y tendencias políticas. En este artículo, defendemos que la diferenciación socioespacial, específicamente, las desigualdades territoriales que experimentan los territorios metropolitanos, constituyen un factor decisivo y a menudo olvidado, en los estudios sobre movimientos sociales ambientales. A partir de una encuesta a asociaciones ambientales que operan en el Gran París, articulando una serie de datos cuantitativos y geoespaciales sobre el perfil de 131 municipios y una serie de datos cualitativos de 52 asociaciones y colectivos, mostramos cómo el perfil del paisaje socio-económico y político, interactúa con el ambientalismo ciudadano a nivel municipal. Nuestros resultados, expresan que los modos y planes de acción de las asociaciones ambientales están parcialmente, pero de manera significativa, orientados por las desigualdades territoriales metropolitanas.

INDEX

Keywords : civil society, Greater Paris, inequity, database, methodology, socio-environmental dynamics, territory
Mots-clés : société civile, enjeux environnementaux, Grand Paris, inégalités, base de données, méthodologie, dynamique socio-environnementale, territoire
geographyun 908, 926, 250
Palabras claves : sociedad civil, problemáticas ambientales, Gran París, desigualdades, base de datos, metodología, dinámica socio-ambiental, territorio

AUTEURS

DIÉGO ANTOLINOS-BASSO

UMR CEVIPOF (CNRS, Sciences Po), France, ingénieur de recherche
diego.antolinosbasso@sciencespo.fr

NATHALIE BLANC

UMR LADYSS (CNRS, Université Paris 1, Université Paris-Diderot, Université Paris 8, Université Paris 10), France, directrice de recherches en géographie
nathali.blanc@wanadoo.fr

JEAN CHICHE

UMR CEVIPOF (CNRS, Sciences Po), France, ingénieur de recherche
jean.chiche@sciencespo.fr

FLAMINIA PADDEU

Université Paris 13, laboratoire PLEIADE, France, maîtresse de conférences en géographie
paddeu.flaminia@gmail.com